

DIANE FRANCIS

**MAÎTRES
CHANTEURS
CHEZ NOUS !**

v

Le Canada en otage

ADAPTATION FRANÇAISE
HÉLÈNE THIBAUT

3 *Résurrection*

En avril 1994, Stephen Scott et des membres du Parti Égalité m'informèrent de leur visite prochaine à Toronto et de leur intention de rencontrer le comité éditorial du *Financial Post*. Le Parti Égalité était un groupe qui défendait les droits des anglophones et détenait un siège à l'Assemblée nationale du Québec. Quatre porte-parole du Parti Égalité assistèrent à la réunion, qui regroupait les deux membres de mon comité éditorial ainsi que deux éditorialistes du *Toronto Sun*.

Ces Montréalais venaient de tenir une conférence de presse à Toronto au cours de laquelle ils avaient produit un communiqué signé par des experts reconnus, tels l'historien Michael Bliss et l'ancien Premier ministre de la Saskatchewan, Allan Blakeney, devenu professeur de droit. Ces notables avaient signé un document affirmant que la Constitution s'opposait à toute déclaration unilatérale d'indépendance.

Cet exploit publicitaire avait fait couler très peu d'encre dans la presse, mais ces Québécois anglophones étaient tout de même satisfaits que leurs opinions eussent reçu l'aval d'experts à l'extérieur de la province. Leur autre objectif, en rencontrant le comité éditorial du *Financial Post*, était de convaincre les journalistes à l'extérieur du Québec de soutenir leur cause. Ils craignaient que le Parti québécois ne gagne les prochaines élections provinciales et mette en marche son plan de sécession unilatérale. Ils étaient particulièrement préoccupés par la violence qui en résulterait et par l'indifférence apparente du reste du Canada face à ce danger. Ils étaient également préoccupés, comme la plupart d'entre nous, par les récents voyages de Lucien Bouchard à New York, où il s'était entretenu avec le Secrétaire général des Nations Unies, Boutros Boutros-Ghali, et à Washington, où il avait rencontré des représentants officiels du gouvernement américain. Ils trouvaient que ces voyages étaient préjudiciables, parce qu'ils donnaient l'impression que la séparation recevait, d'une certaine manière, une bénédiction internationale.



J'ouvre la réunion en expliquant à mes collègues ce qui m'est arrivé deux ans plus tôt au symposium de Montréal – une mésaventure dont je ne me suis pas encore remise.

Stephen Scott prend ensuite la parole et distribue un dépliant qu'il a écrit sur la loi constitutionnelle. Il est l'un des experts constitutionnels les plus en vue au Canada et a fait preuve de ténacité et de courage en s'attaquant aux séparatistes et aux médias québécois. Montréalais d'origine, il enseigne à McGill depuis des années, est parfaitement bilingue et n'a jamais envisagé de quitter le Québec. Il déclare :

« J'ai été houspillé, mais je suis passablement indépendant. Je suppose que ce qui me blesse le plus est de ne pas recevoir beaucoup de demandes de consultation de la part du gouvernement. On me tient à l'écart, parce que je ne suis pas "politiquement correct". »

Les journalistes présents restent sceptiques. Après tout, les propos de Stephen Scott s'apparentent au cas confus d'une interprétation légale se mesurant à une autre. Les séparatistes ont également déployé leurs propres « experts » en droit constitutionnel, qui proclament de leur côté qu'un référendum pourrait justifier la séparation, parce que le résultat représenterait l'aspiration démocratique d'un électorat. Mais Scott répète que c'est inexact. Il nous explique pourquoi la question constitutionnelle – que les Canadiens trouvent ennuyeuse d'un océan à l'autre – est primordiale :

« Il est très important d'établir ce qu'exige la Constitution, parce que personne, à Ottawa, n'a pris au sérieux le bluff des séparatistes, ou même contredit leurs déclarations. Les séparatistes disent que si une majorité de Québécois choisissent de quitter la province, ils n'auront qu'à partir. D'après la loi, ce n'est pas vrai du tout. Cela signifierait que les Québécois du Non seraient en droit de défier le nouveau gouvernement, et de réclamer que l'armée intervienne pour protéger leur citoyenneté. Le problème est que les séparatistes n'ont pas été contredits, ce qui leur a permis de faire accroire aux Québécois qu'il n'y aurait pas d'objections sérieuses s'ils votaient pour la séparation. »

De fait, l'illégalité d'une sécession unilatérale a été établie par Guy Bertrand en 1995. Bien entendu, l'envoi de troupes à Québec pour répondre à l'acte illégal d'un régime rebelle constituerait une terrible escalade.

Cette thèse de Scott, qui n'a pas encore été testée, semble extrême. Après tout, si cela est vrai, pourquoi le gouvernement fédéral n'en parle-t-il pas ? Pendant trois décennies, trois Premiers ministres – Pierre Elliott Trudeau, Brian Mulroney et Jean Chrétien – ont dit aux Canadiens anglais que le problème avec le Québec est de nature constitutionnelle et qu'ils allaient le régler. Les Canadiens anglais ont alors voté pour des leaders d'origine québécoise. Mais le problème n'a fait que s'aggraver, jamais l'inverse.

Et, comme Scott le souligne, pendant que ces trois Premiers ministres s'emploient à apaiser les séparatistes et à vendre ce concept de l'apaisement au Canada anglais, ils ferment les yeux sur la discrimination linguistique imposée par Québec à l'encontre d'une minorité anglophone substantielle. Pas une seule fois, ces Premiers ministres n'ont exercé leur droit constitutionnel de désavouer les lois discriminatoires du Québec – même pas après que la Cour suprême du Canada eut décrété que l'interdiction d'afficher en anglais sur les enseignes extérieures violait la Charte des droits et libertés. Le Premier ministre de l'époque, Robert Bourassa, a évoqué la clause dérogatoire, dite aussi « clause nonobstant », qui lui permettait d'ignorer la décision de la Cour suprême pendant cinq ans. Mais peu de Canadiens ont compris que le Premier ministre Mulroney aurait pu contrecarrer la manoeuvre « dérogatoire » en utilisant le pouvoir fédéral de désaveu. Il ne l'a pas fait parce qu'il voulait peut-être que Robert Bourassa appuie son initiative du lac Meech, ou parce que cela aurait fourni aux séparatistes l'occasion de faire mousser les sentiments anti-Canada au Québec. Ou peut-être ne l'a-t-il pas fait sur la foi d'une opinion comme celle de Peter Hogg, de l'université York :

« À mon avis, [...] le développement moderne des idées sur l'examen de la

constitutionnalité des lois et sur la responsabilité démocratique ne laisse aucune place à l'exercice du pouvoir fédéral de désaveu. »

Avec Pierre Elliott Trudeau, ce fut autre chose. Il aurait dû récuser la première loi réellement discriminatoire passée en 1974 [la Loi 22]. Mais il a choisi de ne pas le faire, parce que c'était politiquement gênant : le Parti libéral du Québec avait décrété cette loi pour éviter que les séparatistes ne l'emportent aux élections suivantes.

De toute façon, les séparatistes l'ont emporté en 1976 et ils sont allés encore plus loin. Mais, même là, Trudeau n'a pas eu le cran de désavouer la loi, parce qu'il voulait que les séparatistes perdent le référendum de 1980 sur la souveraineté-association. Il a avoué cette stratégie dans une lettre envoyée le 27 février 1979 au *Freedom of Choice Movement*¹, un groupe oeuvrant pour la défense des droits des anglophones :

« Mes collègues et moi-même sommes également très inquiets des mesures oppressives de cette législation, qui risquent de semer la discorde. Nous avons conclu toutefois que de désavouer cette loi ou la référer immédiatement à la Cour suprême serait une grave erreur. Ce genre d'intervention active fournirait au Parti québécois l'occasion de détourner l'attention de la loi elle-même vers un autre débat, à savoir si le gouvernement élu a le droit de légiférer en matière de responsabilité provinciale. Cela serait très certainement exploité pendant la campagne référendaire. Nous nous sommes prononcés contre la Loi 101 et continuerons de nous y opposer. Nous croyons que la majorité des Québécois ne partagent pas les visées du Parti québécois. »

Trudeau essayait essentiellement de déjouer les séparatistes, en ignorant leur loi oppressive dans le but de gagner le référendum de 1980 sur la souveraineté-association. Lui-même et ses troupes libérales ont sacrifié ainsi la minorité anglophone du Québec, laissant toute liberté aux séparatistes d'imposer les mesures les plus injustes dans les années qui suivraient.

Les dégâts furent incalculables. Cette loi changea la vie de bien des gens. Des familles furent divisées. L'économie de Montréal, la ville la plus importante du pays, en fut réduite à une économie de seconde zone.

L'impuissance de Trudeau à combattre la Loi 101 déclencha une migration massive hors du Québec. La gigantesque compagnie d'assurances *Sun Life* plia bagages, imitée par une bonne partie de l'establishment financier. On estime que 120 000 anglophones et des centaines de sièges sociaux émigrèrent ailleurs au Canada, entre 1976 et 1986, d'après les médias et les données de recensement sur les mouvements de population. Au cours des trente dernières années, un total de 300 000 anglophones ont quitté le Québec. Malgré une telle injustice, pas un seul Canadien anglais ne partit en guerre. Ceux qui quittaient le Québec n'étaient pas considérés comme des réfugiés politiques (ils l'étaient, pourtant). Ils n'avaient pas le profil de la victime-qui-inspire-la-sympathie. Ils comptaient, après tout, parmi les citoyens québécois les mieux nantis et les plus mobiles. De plus, certains d'entre nous pensaient qu'ils avaient peut-être été intolérants envers l'élément français et qu'ils avaient intérêt à aller vivre ailleurs.

Keith Henderson, chef du Parti Égalité, explique au comité éditorial :

« Personne n'étant là pour faire respecter la Constitution du Canada, les séparatistes ont

¹ Mouvement pour la liberté de choix.

simplement continué de pousser les choses pour voir jusqu' où ils pouvaient aller, et ils vont continuer à pousser jusqu' à obtenir la séparation. »

Les journalistes canadiens refusent de faire allusion à la violence quand il est question de la crise québécoise. Après tout, le Canada est différent des États-Unis, qui ont connu quatre ans de guerre civile sanglante avec les séparatistes du Sud. Henderson explique ainsi la dynamique de la violence :

« Il y aura de la violence si les séparatistes vont de l'avant et déclarent que le Québec est un pays séparé. La violence commence de cette façon : le Oui l'emporte dans un référendum et les séparatistes disent à tous les Québécois d'envoyer dorénavant leurs impôts fédéraux à Québec, et non plus à Ottawa. Supposons que près de la moitié des Québécois qui auraient voté Non n'acceptent pas de perdre les droits qu'ils avaient à leur naissance. Ils continueront donc d'envoyer leurs impôts à Ottawa. Ce n'est pas tout le monde qui peut se permettre de déménager à Toronto ou à Vancouver. Québec poursuivrait-il ces citoyens en justice ? Que feraient les juges ? À qui doivent-ils allégeance ? Et si un juge pense que la séparation est illégale, sera-t-il mis sous arrêt ? Et par qui ? Le Québec deviendrait-il un état policier et, si oui, que ferait le Canada ? Le Québec enverrait-il la police pour collecter les impôts des citoyens canadiens ? Et à quel moment Ottawa enverrait-il ses troupes pour protéger ces citoyens contre la police du Québec ? Vous voyez ce que je veux dire ? »

Peu de personnes à la réunion croient qu'il y a là autre chose qu'une argumentation très hypothétique, quoique logique. Henderson et ses collègues leur apparaissent plutôt comme des excentriques, portés à exagérer les prétendus abus contre les anglophones du Québec. Et si tout va si mal, pourquoi tant d'anglophones continuent-ils de vivre heureux dans cette province ? La plupart des anglophones qui ont quitté le Québec dans les années 1970 n'étaient-ils pas pleins de préjugés, comme le proclament les séparatistes ? Ceux qui sont partis pouvaient se le permettre, parce qu'ils ont de l'argent ou que leur travail leur permettait de déménager. La diaspora de Montréal n'a pas besoin qu'on fasse de levée de fonds pour elle, etc.

Quant à la violence, tous les journalistes invités à la réunion pensent qu'une entente politique viendra mettre fin à toute cette saga, malgré toutes les arguties des Stephen Scott et autres grands prêtres constitutionnels. Même si les tribunaux jugeaient la séparation inconstitutionnelle, et que les séparatistes défiaient l'injonction de la cour, aucun Premier ministre d'origine québécoise n'oserait avoir recours à l'armée. La chose est inimaginable. Une entente devrait forcément se faire.

Un journaliste participant à la réunion qualifiera plus tard les membres du Parti Égalité de « cinglés de la langue ».

Rappelons que ce parti a été créé officiellement en 1989, prenant la relève de son prédécesseur, le *Freedom of Choice Movement*, un groupe de protestation formé pour combattre les premières lois québécoises contre la langue anglaise.

Après une première élection couronnée de succès en 1989 (le parti récolta quatre sièges à l'Assemblée nationale), le Parti Égalité connut une série de revers. Sa réputation fut grandement endommagée quand son chef, Robert Libman, quitta le parti pour essayer de se joindre à son rival, le Parti libéral. Un autre député fit de même, mais la goutte qui fit vraiment déborder le vase fut la défection d'un troisième député du Parti Égalité, qui rejoignit les rangs du Parti québécois. En 1994, Neil Cameron demeurait l'unique député du Parti Égalité à l'Assemblée

nationale.

Nous discutons de ces cafouillages pendant la réunion.

Neil Cameron et Keith Henderson précisent qu'ils ne sont pas venus ici pour faire de la publicité pour leur parti. Ils souhaitent simplement que les Canadiens anglais se rendent compte que Parizeau a le vent dans les voiles et risque d'être élu dans quelques mois. Le cas échéant, il organisera un autre référendum – avec de bonnes chances de le gagner. Après cela, les séparatistes défieront le Canada en proclamant unilatéralement l'indépendance.

Andrew Male, un autre membre du Parti Égalité, assiste à la réunion. Comme la plupart des autres membres de cette formation politique, il est un peu comme un masochiste qui s'investit dans une cause perdue d'avance. Mais il travaille sans relâche à cette cause, ne serait-ce que parce qu'il figure sur la liste noire des séparatistes. Pour des raisons politiques, il a été remercié en 1992 de son poste de rédacteur en chef de la revue maison de Bombardier. Il nous dit :

« Quand j'ai été remercié de mes fonctions, je n'étais même pas impliqué en politique. Je n'avais pas renouvelé ma cotisation au Parti Égalité, mais je connaissais Neil Cameron. Celui-ci a envoyé une lettre [à la personne qui allait me congédier] pour me féliciter du contenu de la publication dont j'étais responsable. Ma supérieure hiérarchique s'est mise dans tous ses états. J'imagine qu'elle était séparatiste et détestait le Parti Égalité. Tout ce que je sais, c'est que je fus congédié quelques jours plus tard, même si j'étais en congé de maladie pour dépression, parce que ma mère venait de mourir d'un cancer. »

Andrew, prématurément grisonnant, paraît plus vieux que ses trente-sept ans. Il est incroyablement tenace, envoyant des communiqués de presse et entretenant de bons contacts avec les médias. Quand le nom d'un journaliste est inscrit dans son Rolodex, l'intéressé peut s'attendre à des coups de fils à toute heure du jour et de la nuit, pour l'informer des derniers développements. Même quand Andrew va prendre une bière avec des amis, la conversation vire toujours à la politique :

« J'aurais aimé avoir une vie normale, mais je suis sur une liste noire. Je ne peux pas trouver d'emploi dans l'industrie aérospatiale à cause des politiques de francisation des compagnies et de ce qui s'est passé chez Bombardier. Je ne peux pas trouver d'emploi dans le secteur public de ma propre province, parce que les anglophones y sont rarement embauchés. »

Andrew Male a raison sur la question des anglophones qui ne peuvent trouver d'emploi dans le secteur public québécois. L'obligation de travailler uniquement en français a ouvert la porte à la discrimination systématique dans les pratiques d'embauche. En 1990, moins de 1 % de toute la fonction publique québécoise était d'origine anglophone, et seulement 1,8 % figurait parmi les cadres, écrivait Robert Bothwell, historien à l'université de Toronto². Par contraste, 15 % des Québécois parlent l'anglais à la maison, d'après le recensement canadien de 1991.



Pour moi, cette réunion avec le Parti Égalité fut un point tournant. Mais pas pour les autres

² Ces données figurent dans un article de Robert Bothwell, « Out Damn Spot », qui fait partie d'un recueil d'essais sur le Québec.

journalistes invités, qui n'ont jamais écrit une ligne sur ce qui a été discuté ce jour-là. Ils n'étaient pas disposés à transgresser les tabous sur la violence et la trahison.

Bien que certains arguments du Parti Égalité me semblaient quelque peu exagérés, ils me rappelèrent une entrevue avec Oscar Rajskey, un ex-Québécois, propriétaire de la manufacture de chemises John Forsyth Ltée. Il avait quitté l'Europe après avoir survécu à l'Holocauste et s'était installé à Montréal, où il prospéra dans l'industrie du vêtement. Quand je l'ai interviewé en 1982, il employait quelques milliers de personnes et me raconta comment il avait déménagé toute sa compagnie de Montréal à Toronto après l'élection des séparatistes en 1976 :

« Je suis parti parce que je n'aurais pas pu supporter une autre bande de nazis, déclara-t-il. Les gens de ce parti [le PQ] sont antisémites, anti-Anglais et socialistes. Pour moi, ils sont la version canadienne française des nazis. »

À cette époque, je pensais qu'il exagérait. C'est d'ailleurs ce qu'aurait pensé une grande partie des médias du Canada. Stephen Scott dit à ce sujet :

« Ce qui s'est passé au Québec au sujet de nos droits linguistiques et de nos autres droits a été ignoré par les médias nationaux. Ces idées ne sont pas "politiquement correctes". Écoutez donc les experts invités aux tribunes radiophoniques de Peter Gzowski sur le Québec. On atténue ou minimise tout ce que les nationalistes québécois font subir aux citoyens, parce que, dans ce genre de journalisme granola, tout est pour le mieux dans les meilleur des mondes possibles. Les questions cruciales ne sont jamais touchées ou remises en question.

Dans le journalisme canadien (je ne parle pas de vous !), on refuse traditionnellement de poser des questions épineuses ou de faire des remarques trop dures. Les médias sont pleins de journalistes gauchisants, de ceux qui suivent les tendances à la mode, des bien-pensants à l'eau de rose. Les gens comme nous leur paraissent dangereux. Ils nous traitent comme des parias sociaux. »

J'écrivis alors une chronique sur le fait que les indépendantistes n'avaient aucune intention de payer leur juste part de la dette nationale, advenant la séparation. Jacques Parizeau me l'avait clairement indiqué en interview. Je rappelais ses menaces dans le but de souligner que les Canadiens anglais n'accepteraient jamais un tel refus de la part d'un Québec souverain. Parizeau prétendait que le Canada anglais ne pourrait rien y changer. Dans mon article, je suggérais une riposte : si Parizeau tentait de soustraire le Québec à ses obligations, la Banque du Canada pourrait simplement émettre un communiqué aux détenteurs d'obligations, pour déclarer qu'elle ne paierait que le principal et les intérêts de 75,5 % de ces obligations, et que le Québec serait responsable du reste.

Les séparatistes méprisaient de telles idées, tout comme ce gros bonnet de Bay Street, qui disait qu'une telle action serait considérée comme un défaut de paiement par le Canada. Ce ne serait pas le cas, toutefois, si la Banque du Canada annonçait clairement que, advenant la séparation du Québec, la dette serait divisée proportionnellement à partir d'une certaine date. Mon contradicteur affirmait que les obligations canadiennes deviendraient invendables, en raison de l'incertitude qui planerait sur leur remboursement. Je voulais démontrer, pour ma part, que si le Canada n'adoptait pas la ligne dure, les séparatistes continueraient de dire à l'électorat québécois que le reste du Canada ne verrait aucune objection à ce que la dette nationale soit remboursée de la façon qu'ils avaient décidée.

Ma chronique démontrait également que les séparatistes ne pourraient réussir leur projet de séparation qu'à la condition de se soustraire complètement à leurs obligations à l'égard de la dette. Selon les données de 1994, la dette du Québec, provinciale *et* fédérale, représentait 122 % de la totalité de son rendement économique. Les versements en intérêts équivalaient à 353,6 % des exportations du Québec, comparativement à 106,9 % pour l'Alberta, ou à 184,6 % pour l'Ontario. Et pourtant, le Québec serait forcé de payer sa quote-part de la dette nationale, parce qu'il avait davantage besoin du Canada anglais que l'inverse. À la fin des années 1980, quelque 26,5 % de ses envois manufacturiers se faisaient vers le reste du Canada, comparativement à seulement 6,8 % dans le sens inverse. Si les séparatistes devaient néanmoins refuser d'acquiescer leurs obligations, le Canada n'aurait d'autre choix que de faire un boycottage commercial ou d'exercer son droit de veto sur l'adhésion du Québec à l'ALÉNA, ce qui isolerait économiquement un Québec souverain.



Pour faire entendre ces arguments et provoquer un débat dans le public et les élites politiques, il fallait un porte-parole canadien français crédible. J'ai donc demandé à Paul Desmarais de m'accorder une entrevue. C'était le Canadien français le plus riche au monde. En mai 1994, je me rendis à Montréal aux élégants bureaux de Power Corporation, qui ressemblaient à une seigneurie. Le garde de sécurité téléphona, et la secrétaire de Desmarais sortit de l'ascenseur quelques minutes plus tard, l'air inquiet. Elle avait frénétiquement essayé de me joindre avant mon arrivée :

« M. Desmarais préfère ne pas vous rencontrer dans ses bureaux. Il ne désire pas que l'on soit au courant de votre entretien. Il vous rencontrera à son domicile privé. Voici l'adresse et un ticket de taxi. Je vais vous aider à en trouver un. »

Je me rends à l'adresse indiquée.

Paul Desmarais est l'exemple d'une des plus grandes réussites canadiennes. Francophone de l'Ontario, il était presque sans le sou quand il acheta une compagnie d'autobus en faillite. Il la transforma en un empire qui vaut aujourd'hui des milliards. L'homme est non seulement puissant financièrement, mais c'est le magnat le plus influent de la politique canadienne. Un de ses fils est marié à la fille de Jean Chrétien. Il a comme bras droit John Rae, le frère de Bob Rae, alors Premier ministre de l'Ontario. Brian Mulroney et le sénateur Michael Pitfield ont figuré sur sa liste de paie. Il contrôle également un empire médiatique au Québec, y compris le grand quotidien francophone *La Presse*.

Sa maison de Westmount est attrayante, mais trompeuse. Depuis la rue, la maison de pierre paraît plus petite qu'elle n'est en réalité. Elle cascade sur plusieurs étages à flanc de montagne, offrant une vue spectaculaire sur Montréal. Le valet m'accueille dans un vestibule décoré de ravissantes sculptures et peintures. Desmarais est assis devant un café, dans un solarium très gai, décoré en vert pomme et jaune citron. Derrière lui, des fenêtres à treillis montent du plancher au plafond et surplombent la ville, les jardins en terrasse et la piscine, deux étages plus bas.

Avant de commencer une discussion qui durera deux heures, Desmarais me dit qu'il désire que ses propos restent entre nous. La situation est très difficile au Québec et ira s'aggravant. S'il s'exprime franchement en public, il craint de nuire à sa famille. C'est ce qui s'est déjà

produit pendant la Crise d'octobre 1970, quand il avait dû embaucher des gardes du corps et s'installer en Floride avec sa famille, le temps que les choses se calment. Mais il est passionnément préoccupé par les événements qui se déroulent, et, à plusieurs occasions, il demandera à haute voix, sans s'adresser à personne en particulier : « Qui va se battre pour le Canada ? »

Je trouve très frustrant de ne pouvoir rapporter ses paroles. Nous faisons alors un compromis. Il parlera, mais aura droit de veto avant la publication de mon texte. Cela me permettra d'écrire une chronique choc basée sur les propos rigoureux d'une personnalité aussi puissante et influente que Paul Desmarais, et sera de nature à encourager d'autres Québécois, dont le Premier ministre (auquel il est apparenté par alliance), à tenir tête aux séparatistes.



Je lui envoyai ma chronique par télécopieur pour avoir ses commentaires et suggestions. Il me téléphona lui-même, me demandant de ne pas la publier. Ce que je fis. C'était dommage. L'entrevue avait toutefois renforcé ma conviction que les séparatistes n'étaient pas les champions de tous les Canadiens français. Paul Desmarais, le Québécois le plus prospère au monde, les méprisait. Et vice versa. Pourtant, même ce puissant magnat était intimidé par eux. Les séparatistes semblaient tenir tout le monde en otage.

Paul Desmarais inspira ma prochaine salve éditoriale : « Le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, ne représente pas un mouvement populaire des francophones québécois pour leur autodétermination. Une telle prétention est de la frime et les dernières actions de Parizeau le prouvent. » J'écrivis que le personnage était l'équivalent politique d'un prédateur corporatif, qui n'aurait pas réussi, dans les trente dernières années, à renverser le pouvoir. Le problème de Parizeau était que les « actionnaires » n'avaient pas l'intention de renoncer à leurs capitaux.

Parizeau annonça à cette époque qu'il estimait qu'une victoire de son parti aux prochaines élections provinciales représenterait un mandat pour effectuer la sécession. Il dit qu'il proclamerait l'intention de quitter le Canada et négocierait une entente, si possible. Il ajouta qu'un référendum séparé se tiendrait dans un avenir proche, en vue de consacrer la nouvelle constitution et les termes de la séparation. Quelques semaines plus tard, il fit volte-face, après que les sondages lui eurent indiqué qu'il perdrait son avance s'il transformait les élections en un référendum pour la séparation. Il déclara alors qu'un référendum se tiendrait quelques mois après les élections.

Pendant ce temps, Lucien Bouchard se promenait de gauche à droite, s'étant nommé lui-même « ministre des Affaires étrangères du Québec ». Il visitait les capitales et les politiciens d'autres pays, sorte de commis voyageur du séparatisme dans le monde entier. Par exemple, il rencontra le Secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, ce qui donna l'impression que le représentant officiel des Nations Unies endossait le séparatisme québécois. Boutros Boutros-Ghali posa pour une photo en compagnie de Lucien Bouchard. Il me sembla qu'il y était franchement mal à l'aise.

La suite me confirma cette impression.



Les bureaux des Nations Unies à New York sont tristes et loin d'être impressionnants. Les couloirs ont besoin de peinture et les bureaux sont chichement meublés, comme il sied à une

organisation à court d'argent. Originaire d'Égypte, Boutros-Ghali est un universitaire à l'anglaise, qui s'exprime impeccablement dans la langue de Shakespeare. Il se montre parfaitement au courant de la sensibilité des sujets que nous allons aborder dans cette entrevue. À sa demande, je lui ai envoyé par télécopieur une liste des questions de l'entrevue. Il ne veut certainement pas s'immiscer dans les affaires internes d'un membre éminent des Nations Unies, qui paye régulièrement sa quote-part. Mais moi, oui.

Il me paraît évident qu'il s'est senti manœuvré par Lucien Bouchard et qu'il veut mettre les choses au clair. Il cherche également une occasion de parler des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix et de lancer un appel pour un appui financier. L'ONU est virtuellement en banqueroute, et subit des pressions de ses membres, qui jugent sa bureaucratie trop lourde et inefficace.

Le Secrétaire général confirme que le fait qu'il ait accepté de rencontrer Bouchard ne signifie pas qu'il endosse sa cause. Il me dit avec candeur :

« Cela ne signifie en aucune façon quelque assentiment que ce soit de ma part, dit-il candidement. Je dois rencontrer tous les dignitaires qui veulent me voir. Supposons que j'aie refusé de le voir. Cela aurait été interprété comme une intervention de ma part dans les affaires d'un État membre. À moins qu'un État membre ne me le demande expressément, je ne peux intervenir. »

Tout en se refusant de commenter spécifiquement les affaires internes du Canada, il s'interroge sur ce qu'il qualifie de « micronationalisme », c'est-à-dire la division d'un pays en petites entités, pour des motifs ethniques. Ce qui est en plein coeur de l'argumentation des séparatistes – un concept qu'ils ressentent pour justifier une séparation d'avec le Canada. Le « droit des peuples de disposer d'eux-mêmes » est en principe accepté par l'ONU, mais Boutros Boutros-Ghali affirme que ce droit s'applique à des colonies, non pas à des provinces. Bien entendu, le refrain séparatiste répète inlassablement que le Québec est une colonie et qu'il doit s'affranchir de la puissance colonisatrice.

Il est intéressant de noter que Boutros-Ghali s'est spécialisé, en tant qu'universitaire, sur la question de l'autodétermination des minorités. Il dit à ce sujet :

« L'autodétermination est un sujet plein de pièges, très compliqué et de grande portée. Si chaque minorité réclamait l'autodétermination, au lieu d'avoir 184 nations sur terre, nous pourrions facilement avoir de cinq cents à mille pays, ce qui ne serait pas dans l'intérêt de la paix ou du développement économique.

Qui plus est, qu'est-ce que les peuples entendent par l'autodétermination d'une minorité ? Vous trouverez toujours une autre minorité à l'intérieur d'une minorité, ce qui fait que tout un pays peut être partitionné en des douzaines de fragments ethniquement homogènes. Le problème des droits des minorités ne peut pas être réglé ainsi [par l'indépendance]. C'est pour cela que le « micronationalisme » présente plusieurs défauts. En Yougoslavie, il y a des minorités à l'intérieur de minorités, et le pays entier est divisé en douzaines de fragments ethniquement homogènes. Même après l'arrêt des combats, la région sera impossible à gouverner et économiquement non viable. »

Boutros-Ghali compare ensuite la Yougoslavie et le Québec. Pour les besoins de la cause antiséparatiste, le Canada peut évoquer l'image de la Bosnie du Nord – un spectre terrifiant, et pourtant instructif. Le Québec, comme la Yougoslavie, n'est pas homogène : il faut compter

avec les anglophones de Montréal, et avec les autochtones qui occupent les deux tiers du territoire, au nord de la province.



Pour pousser plus loin cette analogie sur la partition, il me fallait interviewer Matthew Coon-Come, le grand chef des Cris. Ce dernier passa quatre-vingt-dix minutes au téléphone à articuler sa position sur la question. Il m'indiqua où il tracerait sa « ligne dans le sable ».

Coon-Come affirma que les Cris boycotteraient tout référendum sur la séparation du Québec – ce qu'ils firent en octobre 1995, en tenant leur propre référendum -, qu'ils ignoreraient un Oui éventuel et demanderaient la protection des Forces armées canadiennes, advenant une tentative de sécession. Le chef ajouta :

« J'en appellerais au peuple canadien de tenir le rôle de gardiens. J'en appellerais aussi à la communauté internationale pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de violation flagrante des droits fondamentaux de la personne. Il reviendrait au Canada de déterminer de quelle façon exercer ses responsabilités constitutionnelles, dans l'hypothèse où le Québec essaierait d'aller jusqu'au bout.

Je ferais tout ce qui est en mon pouvoir pour éviter toute forme de violence. Mon peuple n'est pas violent et n'a jamais pris les armes pour s'opposer au projet [hydroélectrique] de Grande-Baleine. Nous avons toujours suivi la voie des procédures légales ou [travaillé par le biais] des relations publiques, par des débats ou des forums. Cela a toujours été notre stratégie. »

Il projetait de présenter son cas devant les politiciens américains et européens, pour tirer les choses au clair à la suite des rencontres qu'ils avaient eues avec Lucien Bouchard. Il voulait que les étrangers sachent que les quelque 12 000 Cris vivant entre le 49^e et le 59^e parallèle n'accepteraient jamais la séparation proposée par Lucien Bouchard et Jacques Parizeau.

Pour la première fois, il y avait menace de violence, par une des minorités du Québec. Coon-Come était également d'accord avec le Parti Égalité : si le Québec se détachait du Canada, des parties du Québec pourraient aussi se détacher de la province. Les Inuits, qui occupaient le tiers du Nord du Québec, partageaient cet avis et s'apprêtaient, eux aussi, à boycotter le référendum. Les deux groupes autochtones organisèrent leur propre référendum, quelques jours avant celui du 30 octobre 1995. Environ 96 % de chacune des Premières nations votèrent Non. Coon-Come poursuivit :

« Les séparatistes parlent du droit à l'autodétermination. J'aimerais établir clairement que ce n'est que lorsque les droits fondamentaux d'une collectivité sont gravement enfreints, et que les recours aux tribunaux sont impossibles, qu'un peuple a le droit légal, d'après le droit international, de se séparer d'un État reconnu.

Il n'y a aucune violation sérieuse des droits de la personne au Québec par le Canada. Depuis des décennies, les Premiers ministres du Canada sont originaires du Québec. Les Canadiens français sont représentés au Cabinet, au Parlement et dans le système judiciaire. Québec reçoit annuellement des milliards d'Ottawa. Vouloir que la main-d'oeuvre et l'immigration soient une responsabilité provinciale et non fédérale n'a rien à voir avec la violation de droits humains fondamentaux.

Il est question ici de deux poids, deux mesures. Nous soulevons cela parce que le Québec

pense qu'il peut y avoir des règles pour les autochtones, et des règles différentes pour les Québécois. Observez Parizeau, quand il essaie de justifier les frontières actuelles du Québec. Il dit que les autochtones ont abandonné leurs droits en 1975 [avec l'accord de la Baie James sur la propriété des terres]. Mais le Québec a abandonné ses droits quand il s'est joint à la Confédération en 1867.

Parizeau classe les autochtones comme une minorité [parmi les autres]. Mais il y a une différence. Les droits autochtones sont enchâssés dans la Constitution canadienne. Il y a des traités. Le gouvernement n'a signé aucun traité avec les Grecs ou avec les Juifs, par exemple. »

Coon-Come critiqua également, et avec raison, les libéraux pour avoir fait face au séparatisme avec tant de maladresse :

« Nous n'avons que nous-mêmes à blâmer, aussi longtemps que le gouvernement du Canada taira sa position et sa stratégie envers la possibilité d'une séparation du Québec, et tant qu'on laissera le chef du Bloc Québécois, Lucien Bouchard, faire des déclarations mensongères, sans que personne ne se lève pour le contester.

Le gouvernement libéral [du Québec] a créé la Commission Bélanger-Campeau pour étudier les conditions d'une éventuelle sécession. Ils ont considéré divers scénarios, en lançant un débat qu'ils aimeraient maintenant étouffer.

Nous devons tenir ce débat aujourd'hui même, pour ne pas laisser les séparatistes nous imposer leur programme ou continuer à faire leurs déclarations ridicules. Si nous attendons la onzième heure pour discuter tout cela, il sera trop tard. L'enjeu est trop important. Je crois que la nation cri, en tant que peuple, a le droit fondamental à l'autodétermination. La question pour les Cris n'est pas de se séparer du Québec, mais pour le Québec de se séparer du Canada *et* des Cris. S'il faut changer toutes les règles du jeu, alors le peuple cri doit avoir le droit de déterminer son propre statut. »

L'argument principal du Chef Coon-Come est que le gouvernement du Canada doit protéger ses citoyens et qu'il a manqué à ce devoir. Ottawa aurait dû déclarer, selon les Cris, que le gouvernement d'un Québec qui se serait proclamé indépendant sans l'assentiment de tous les gouvernements provinciaux du pays, constituerait un gouvernement illégal ou révolutionnaire. Dans une telle situation, les Cris pourraient donc réclamer la protection de l'armée. Ils réclameraient aussi le droit de déterminer leur propre statut. En cas de sécession, ils demanderaient, essentiellement, une partition semblable à celle qui a eu lieu en Bosnie.

La chronique que j'écrivis à partir de mon entrevue avec Matthew Coon-Come se terminait par une citation de Paul Desmarais – que je me gardai bien de nommer – qui disait à peu près ceci : « La civilisation est comme un vernis. Enlevez ce vernis et vous trouverez la nature humaine. Vous avez la Bosnie, l'Irlande du nord, Oka, le Chiapas et ainsi de suite. Il est très naïf de penser que les Canadiens n'ont jamais été violents, quand ils ont cru que leurs droits et intérêts étaient en jeu. »

Le reste des médias du Canada ignore mon entrevue explosive avec Matthew Coon-Come. Mais elle n'échappa certainement pas à Jacques Parizeau. Trois mois plus tard, il devenait Premier ministre et garda pour lui-même le portefeuille du Secrétariat des affaires autochtones, dans une tentative de coopter les Premières nations. Cette tentative échoua.

Le pays se dirigeait vers une sérieuse épreuve de force. Jacques Parizeau emporta les

élections à l'automne 1994 et, dès le début de 95, le Premier ministre Parizeau nouvellement couronné jouait la ligne dure du séparatisme, en compagnie de Lucien Bouchard. Tous deux se mirent à comploter pour tenir leur référendum. La campagne commença un peu plus tard, le 7 septembre 1995 – une campagne qui faillit mettre un terme à l'existence du Canada.

4 *Les homards*

Été 1995. Le secret de polichinelle : un référendum est imminent. Avant de l'annoncer et de dévoiler sa question référendaire « astucieuse », Jacques Parizeau en vient à un cheveu de faire échouer sa cause. Il fait une remarque arrogante en privé, à l'occasion d'une rencontre à huis clos avec les quinze ambassadeurs de l'Union européenne, en poste au Canada. Les diplomates voulaient que Parizeau les informe sur le référendum à venir, et sur les divers scénarios possibles. N'étant pas homme à laisser passer un repas en distinguée compagnie ou de rater l'occasion de pontifier, Parizeau se montre tout ce qu'il y a de plus candide et confie aux Européens qu'un vote pour le Oui serait un vote irrévocable pour la séparation du Québec. Il n'est pas question d'un partenariat renouvelé ni de quelque étape intermédiaire. Il ajoute avec désinvolture que les Québécois qui vont voter pour le Oui seront comme des homards dans une trappe à homards : une fois entrés dans la cage, ils seront incapables d'en sortir, quels que soient leurs efforts. Une remarque révélatrice...

William Johnson, le défenseur des droits des anglophones dans la *Gazette*, écrit à ce propos :

« Maintenant, nous connaissons la politique de la marmite à homard. Que l'eau soit froide et salée, ou qu'elle soit douce et bouillante, une fois passé la porte de la trappe, impossible de retourner en arrière, à en croire aujourd'hui le Premier ministre Parizeau. L'association avec le Canada, présentée comme une condition de la souveraineté-association en 1980, en est maintenant réduite à une fonction d'appât pour attirer les imprudents dans la trappe. »

Mais sa critique ne suscitera qu'un intérêt passager, comme d'habitude. Ce genre d'histoire est toujours balayé sous le tapis par la presse québécoise, parce que l'intelligentsia séparatiste serre les rangs et s'active immédiatement à contrôler les dégâts. Cela se traduit habituellement par une avalanche d'avis contraires, rédigés par des universitaires séparatistes ou par des manipulateurs d'opinion dans le courrier des lecteurs des journaux, par une campagne de lettres au rédacteur en chef, ou par une série d'articles de chroniqueurs ou de commentateurs qui embrouillent, atténuent ou attaquent les critiques. Tout ce tintamarre pour noyer les mauvaises nouvelles.

Avec les années, ces techniques de propagande ont abouti à peindre l'idéologie séparatiste en trompe-l'oeil, de façon à attirer les Québécois en quête d'une meilleure entente avec le reste du Canada, dans le cadre de la confédération.

Ces modérés sont les fameux homards de Parizeau.



La trappe était en place.

Six semaines seulement avant le début de la campagne référendaire, Nick Auf Der Maur, chroniqueur à la *Gazette* et ex-politicien, donna au public un premier aperçu des coups fourrés que les séparatistes s'apprêtaient à jouer :

« Les péquistes offriront en août un cours de formation aux énumérateurs électoraux. Certains stratèges péquistes croient qu'ils pourraient ainsi réussir à gagner deux ou trois points de pourcentage au référendum, en compliquant les choses pour les anglophones et les ethniques qui veulent figurer sur les listes [électorales]. Ils procéderont en présumant que les personnes qui ont de drôles de noms ne sont pas des citoyens canadiens et, par conséquent, n'ont pas le droit de vote. Le PQ ne l'admettra jamais, mais un des objectifs qu'il vise en mettant sur pied ces cours de formation pour énumérateurs est d'éliminer de la liste électorale le plus grand nombre possible d'anglophones et d'ethniques. »

Ces révélations n'empêchèrent pas les séparatistes de déposer sans vergogne le projet de loi numéro 1 sur l'avenir du Québec, qui contenait les mêmes termes que la question référendaire : « Acceptez-vous que le Québec devienne souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995 ? »

« L'entente » signée en juin était un pacte à trois, entre Lucien Bouchard, Jacques Parizeau et Mario Dumont, chef d'un parti opportuniste qui avait rompu avec la branche des jeunes libéraux. Savait-on seulement ce que contenait cette « entente » ? Les électeurs québécois pouvaient aisément interpréter un Oui comme une réponse favorable à une entente avec Ottawa. D'ailleurs, la question référendaire entretenait habilement la confusion.

Un certain avocat de Québec déclara à ce sujet :

« Cette question est frauduleuse. On ment pour convaincre l'électeur de quelque chose dont il ne veut pas. C'est une question piégée, qui a été ainsi formulée pour laisser croire aux gens que nous resterions dans le Canada, [advenant une victoire du Oui]. »

Ce même avocat assigna la province devant les tribunaux, en son nom personnel, pour contester la constitutionnalité du projet de loi numéro 1, et empêcher la tenue du référendum. Il n'y réussit pas.

Un sondage démontra plus tard que 16 % de ceux qui avaient voté pour le Oui pensaient qu'un nouveau partenariat avec le Canada avait déjà été signé et qu'ils ne faisaient que l'approuver ; et 29 % de ceux qui avaient voté pour le Oui pensaient que le Québec demeurerait une province.

Mais qui était ce fameux avocat ? Il s'agissait de Guy Bertrand, un ex-séparatiste de haut rang, qui s'opposait maintenant à la séparation. Il avait déjà été dans la course à la direction du PQ. Son frère, Rosaire Bertrand, présidait le caucus du parti à Québec. Guy abandonna toutefois le mouvement séparatiste à l'automne 1994, quand il se rendit compte que l'indépendance serait suicidaire et inutile : le Québec disposait d'ores et déjà de protections suffisantes et n'avait pas le droit d'ignorer les droits constitutionnels de sa minorité anglophone.

Guy Bertrand connaissait tous les trucs du métier. Il avait été le conseiller constitutionnel de René Lévesque et il savait que le Parti Égalité avait raison : une proclamation unilatérale de

l'indépendance serait illégale. Les péquistes pensaient pouvoir s'en tirer en bluffant, et leur assurance était renforcée par les enseignements du passé, alors que, successivement, trois Premiers ministres du Canada s'étaient montrés trop timorés pour leur tenir tête. Bertrand décida de prendre les choses en main en 1995, parce qu'il savait que les fédéralistes n'organiseraient pas de contre-offensive judiciaire.

Les règles du vote furent établies par la législation sur le référendum. Des comités pour le Oui et pour le Non furent désignés ; toute publicité électorale devait être approuvée par eux. Si les forces du Oui l'emportaient, le gouvernement du Québec se donnait un an pour négocier un arrangement acceptable avec Ottawa. Si on n'en arrivait pas à une entente, le Québec déclarerait alors son indépendance.

Guy Bertrand demanda au gouvernement fédéral d'intervenir en faveur de sa cause. Le ministre de la Justice, Allan Rock et le Premier ministre Chrétien refusèrent d'accéder à sa requête. Par bonheur, Bertrand emporta une victoire partielle avant la fin de la campagne référendaire : les tribunaux décidèrent que Québec ne pouvait se séparer en se basant uniquement sur un vote majoritaire des Québécois à un référendum. Tout changement au statut de ses citoyens devait être entériné par un amendement à la Constitution. Cela signifiait que la Chambre des Communes et, soit tous les gouvernements provinciaux du Canada à l'unanimité, soit sept législatures provinciales représentant au moins 50 % de la population canadienne, devaient consentir à la séparation. Bertrand convainquit le tribunal que, selon la Charte des droits et libertés, les séparatistes compromettaient ses droits fondamentaux, et notamment le droit de voter, de se déplacer au Canada et de détenir un passeport canadien.

Le juge reconnut que la législation était inconstitutionnelle, parce qu'elle circonvenait les droits de la Charte, sans un amendement adéquat à la Constitution. Essentiellement, le juge déclara qu'aucun Canadien ne peut être dépouillé de son passeport, de son droit de vote ou du droit de se déplacer à travers le pays, sans qu'il y ait amendement constitutionnel.

Mais le juge refusa d'accorder une injonction qui aurait pu empêcher la tenue du référendum. Il justifia sa décision en disant que, même si une déclaration unilatérale d'indépendance était inconstitutionnelle, il n'y avait aucune loi contre le vote lui-même. Il s'agissait, essentiellement, d'un sondage légal sur une finalité qui, elle, ne l'était pas.

C'est alors que le gouvernement fédéral aurait dû entrer en scène. Il aurait pu annoncer son intention d'évoquer son pouvoir de désaveu contre le projet de loi numéro 1, mettant ainsi un terme au référendum en se basant sur le fait qu'il était lié à un acte inconstitutionnel. Le gouvernement fédéral aurait pu annoncer son intention de désavouer une partie du projet de loi. Il aurait pu dénoncer sévèrement le procédé. Il aurait pu se joindre à Bertrand pour contester la constitutionnalité du projet de loi numéro 1 – ce qu'il fit, des mois plus tard, en mai 1996. Le gouvernement fédéral lui-même aurait pu attaquer le projet de loi devant les tribunaux. Au lieu de tout cela, Ottawa ne fit rien.

Un groupe de représentants du Parti Égalité qui avaient formé, avec d'autres fédéralistes, le Comité spécial pour l'unité canadienne, tentèrent de dire aux Québécois que les séparatistes complotaient un acte illégal, qui faisait fi des droits individuels.

Mais le Comité du Non, dirigé par des libéraux, des conservateurs et d'importants hommes d'affaires fédéralistes, refusèrent au Comité spécial la permission de faire de la publicité ou d'utiliser les fonds que le gouvernement provincial mettait à la disposition de tout groupe

approuvé. Les libéraux voulaient contrôler l'approche politique et rejetèrent toute tactique musclée ou toute approche avec laquelle ils n'étaient pas entièrement d'accord. Rabroué, le Comité spécial porta plainte auprès du tribunal qui avait été créé pour veiller au bon déroulement du processus référendaire. Il revendiquait son droit de participer à la campagne du Non en dénonçant l'illégalité du projet des séparatistes. Le tribunal reconnut le bien-fondé de la plainte déposée par le Comité spécial, mais seulement quelques jours avant la date du référendum. Le Comité du Non offrit alors une somme dérisoire de 2 500 dollars. Trop peu, trop tard !

De plus, le Comité du Non ignora délibérément des informations portées à son attention, qui étaient de nature à embarrasser Lucien Bouchard et le camp du Oui. Le 30 septembre, je reproduisis la copie d'une lettre personnelle qui m'avait été envoyée par le Secrétaire d'État canadien à la Citoyenneté et à l'Immigration dans les années 1980, quand j'obtins ma citoyenneté canadienne :

« Votre Gouvernement est fier que vous ayez choisi le Canada, parmi tous les pays du monde, pour vous y établir. C'est un jour spécial, pour vous et pour le Canada. Dorénavant, en tant que citoyenne canadienne, vous partagerez pleinement les droits et privilèges dont jouissent tous les Canadiens. Par ailleurs, vous devrez assumer l'importante responsabilité de protéger et de défendre résolument les principes de la démocratie et de la liberté humaine qui constituent les assises de notre pays. »

[Signé] Sincèrement, Lucien Bouchard.

La publication de ce texte provoqua une réaction dramatique. Il fut télécopié à travers tout le pays. Une compagnie en imprima cinq mille copies et les distribua à sa clientèle, à ses fournisseurs et au public. J'avais retrouvé cette lettre l'année précédente et l'avais gardée pour la publier durant la campagne référendaire, pour en maximiser l'impact. Les membres du Comité du Non furent exhortés à l'utiliser dans leur publicité pour discréditer Lucien Bouchard. Ils ne le firent jamais.

J'ai également défié publiquement Lucien Bouchard de démissionner si son camp perdait, de la même façon qu'il avait exhorté le Premier ministre du Canada à démissionner durant la campagne référendaire. La stratégie de Bouchard était simple : il voulait que le Premier ministre s'engage à démissionner si le camp du Oui obtenait 50 % plus un des votes, et cela, pour deux raisons. D'abord, la chose donnerait de la légitimité à un résultat à majorité simple et serait interprété comme un mandat pour la séparation, malgré l'inconstitutionnalité du fait. Ensuite, une démission entraînerait des élections fédérales, ce qui immobiliserait le gouvernement et créerait un contrecoup chez les électeurs canadiens anglais, contribuant ainsi à donner l'illusion aux Québécois francophones qu'on ne voulait pas d'eux.

Je suggérais que la réciprocité devrait s'appliquer à Lucien Bouchard et lui posai la question suivante par télécopieur, que je promis de rendre publique :

« Puisque vous estimez que le Premier ministre devrait démissionner en cas d'une victoire du Oui avec 50 % plus un, vous avez vous-même, de toute évidence, l'intention de démissionner en cas d'une victoire du Non avec 50 % plus un. Vrai ou faux, Lucien Bouchard ? »

Il ne répondit pas. Et le Premier ministre Chrétien ne le mit jamais au défi de démissionner après sa défaite au référendum. Le Premier ministre rata également l'occasion de contester les combines utilisées à l'occasion de l'énumération, qui avaient fait surface pendant la campagne référendaire. Selon les règlements truqués du Québec, les énumérateurs (un membre du PQ et un libéral) devaient enregistrer les électeurs en faisant du porte à porte. Les résidents devaient prouver aux énumérateurs qu'ils étaient citoyens du Canada domiciliés au Québec en fournissant une pièce d'identité ; mais il y avait un hic : l'un ou l'autre énumérateur pouvait rayer de la liste des électeurs tous ceux et celles qu'il soupçonnait ne pas être citoyen québécois. Après que la personne concernée eut été dûment informée qu'elle était privée de son droit de vote, il lui incombait alors de se présenter à un bureau de « révision » pour présenter une preuve de sa citoyenneté.

Ces règlements frôlaient l'imposture. Pourquoi les énumérateurs du PQ accepteraient-ils de mettre le nom de quelqu'un sur la liste électorale, pour ensuite l'en biffer à la onzième heure ? Cela n'avait aucun sens, sauf pour les séparatistes. Ils ont indubitablement éliminé de la liste électorale plusieurs citoyens susceptibles de voter Non, ou qui ne se rendaient pas compte de ce qui se passait, ou qui n'étaient pas en mesure d'aller à un bureau de « révision » pour faire remettre leurs noms sur la liste.

Une lettre, citée pendant la campagne référendaire dans ma chronique du *Macleans*, dénonçait avec éloquence l'injustice d'un tel procédé :

« Ma mère, très vigoureuse et alerte à 81 ans, habite dans une résidence pour personnes âgées. Elle a voté dans un nombre incalculables d'élections et dans plus d'un référendum, écrivait son fils Lyman Canning, de la Baie d'Urfée. N'ayant jamais quitté le continent, elle ne possède aucun passeport à son nom. Elle n'a aucune preuve de citoyenneté ; elle n'en a jamais eu besoin. Elle est née au Canada. Elle n'a pas de copie de son certificat de naissance. En 1914 au Québec, les enregistrements des naissances et des morts étaient conservés, comme dans son cas, dans les petites églises protestantes de campagne, dont plusieurs ont aujourd'hui fermé leurs portes, rendant ainsi tout certificat difficile à obtenir. Elle n'en avait jamais eu besoin, jusqu'à maintenant. Je ne crois pas qu'il s'agisse là d'un cas unique. Peut-on imaginer une combine plus dégoûtante, sachant que les citoyens de l'âge d'or ont plutôt tendance à voter Non ? »

La directrice d'une maison de retraite, Juliette Ashburn, de Notre-Dame-de-Grâce, révéla à la *Gazette* qu'un énumérateur refusa d'enregistrer certains de ses patients âgés en prétextant qu'ils étaient « incompetents », parce qu'ils ne se souvenaient pas en quelle année ils sont nés. Sa plainte força les autorités à envoyer à nouveau les énumérateurs. Tous les patients furent enregistrés. Cependant, leur problème n'était pas réglé, car leurs noms risquaient d'être rayés des listes dans les semaines précédant le référendum. (Et, à moins d'avoir examiné les listes électorales, ils pouvaient apprendre le jour même du scrutin qu'ils n'avaient pas droit de voter.)

Pour remédier à cette injustice, ces gens devaient d'abord s'apercevoir de ce qui s'était passé, et fournir ensuite une preuve de citoyenneté. Ces règlements privaient nettement du droit de vote toutes les personnes confinées, les illettrés et tous ceux qui ne pouvaient ni lire ni parler le français ou l'anglais, ainsi que les malades et les handicapés. Les règlements mettaient aussi une pression injuste sur les travailleurs. La loi n'exigeait pas que les employeurs accordent du temps rémunéré à ceux de leurs employés qui étaient obligés de se rendre à un bureau de

vérification, parce qu'un énumérateur séparatiste les avait rayés de la liste.

Les séparatistes changèrent les règlements pour la première fois dans l'histoire électorale canadienne : ceux qui avaient prétendument le droit de vote devaient fournir la preuve qu'ils étaient « domiciliés », par opposition à « résidant ». La distinction étant que les personnes domiciliées devaient convaincre les responsables officiels qu'ils avaient l'intention de vivre au Québec de façon permanente. Sinon, ils étaient rayés de la liste. Cela permit aux séparatistes d'éliminer ceux qui étaient susceptibles de voter pour le Non, tels les étudiants des autres provinces qui fréquentaient les universités anglophones, ainsi que les travailleurs qui étaient en détachement au Québec.

La Loi de la consultation populaire, votée en 1978, contenait pour sa part une injuste loi de bâillonnement qui empêchait, avec efficacité, les individus ou les compagnies de placer des annonces à leurs propres frais. Ils devaient au préalable recevoir l'approbation des Comités du Oui ou du Non, que plusieurs se voyaient refuser. Pendant la campagne référendaire, j'ai reçu une lettre émouvante d'une personne aisée de Toronto, qui était très contrariée parce que le Comité du Non avait refusé son offre d'acheter deux pleines pages d'annonce – une dans un quotidien francophone et l'autre dans la *Gazette* – dont le texte disait simplement qu'il voulait que le Québec demeure partie intégrante du Canada, et qu'il admirait la langue et la culture francophones.

C'est là un autre exemple du contrôle que les libéraux ont exercé sur l'approche politique adoptée par le Comité du Non – en fait, une forme de censure et un obstacle officiel empêchant les Canadiens bien intentionnés de communiquer avec les électeurs.



Je décidai de publier un encart spécial dans le *Financial Post* durant la campagne référendaire avec, comme pièce de résistance, un sondage national, original et ambitieux. J'ai toujours été une admiratrice du psychanalyste Erik Erikson et de son travail sur les « névroses des nations ». D'après moi, son diagnostic semblait bien s'appliquer à la conjoncture canadienne. Le pays n'avait pas besoin d'un divorce, mais d'un divan de psychanalyste. Et, pour mieux analyser le problème, notre sondage posait des douzaines de questions aux Québécois et aux non-Québécois. Qu'aimaient-ils et que n'aimaient-ils pas l'un de l'autre ? Qu'aimaient-ils du Canada ? Comment avaient-ils l'intention de voter ?

L'encart offrait également des écrits d'intellectuels en vue, tels Mordecai Richler, William F. Buckley Jr., Peter Lougheed, Benoît Aubin, Conrad Black et Jean Monty, PDG de Northern Telecom. Les responsables de la publicité au *Financial Post* ne vendirent qu'un seul espace publicitaire, acheté par la Légion canadienne du Québec. Les grandes compagnies n'osèrent pas afficher leurs couleurs.

Le sondage et l'encart du *Financial Post* sur le Québec sortirent le 23 septembre 1995 et firent la une des quotidiens et des émissions à la radio et à la télévision, d'un océan à l'autre. Seulement 36 % des Québécois qui ont participé au sondage ont dit qu'ils voteraient Oui, 40 % voteraient Non. Le pourcentage d'indécis, 24 %, était exceptionnellement élevé. Si l'on se fiait aux modèles des scrutins antérieurs, il y aurait cinq fois plus d'indécis qui opteraient pour le Non que pour le Oui. C'était logique : les indécis sont, par définition, des gens prudents, voulant éviter les risques impliqués par un Oui. Cette logique permettait donc de prédire que la

séparation serait refusée à 59 % contre 41 %, c'est-à-dire un résultat à peu près semblable à celui de 1980.

L'enquêteur Conrad Winn, de la firme de sondage Compas Inc., d'Ottawa, avait eu l'idée d'ajouter un judicieux sondage de « localisation », qui démontrait à quel point les 36 % de ceux qui avaient l'intention de voter pour le Oui étaient « mous ». L'appui pour le Oui s'effritait quand les personnes interrogées apprenaient que les transferts de paiements seraient arrêtés, que les passeports canadiens seraient refusés et quand on leur présentait d'autres conséquences négatives de la séparation.

Les résultats de ce sondage étaient de bon augure pour la cause fédéraliste. Quelques jours après sa publication, le Premier ministre Chrétien déclara cavalièrement qu'il pouvait dormir sur ses deux oreilles. D'autres sondages démontrèrent que le Oui traînait derrière le Non. C'est à ce moment que Lucien Bouchard prit la campagne en main et amplifia la rhétorique. Quelques semaines plus tard, Jean Chrétien apparaissait sur les réseaux de télévision et parlait de « crise nationale ».

Le 27 octobre 1995, les libéraux organisèrent un gigantesque rassemblement pour l'unité à Montréal auquel, selon certains organisateurs, 150 000 Canadiens se joignirent pour écouter des discours louangeurs sur le Canada. Bien sûr, les médias séparatistes du Québec minimisèrent l'importance de la foule. Un commentateur en estima le nombre à un dérisoire 30 000 personnes. De son côté, un quotidien francophone l'estima à moins de 75 000 personnes. Personne n'en connaît le chiffre exact, mais la variation des estimations reflète les partis pris, comme il fallait s'y attendre.

Le jour du rassemblement, je me rendis à Montréal pour interviewer Louis Laberge, le reclus « parrain des travailleurs ». Cette entrevue fut arrangée par Fred Doucette, qui avait été chef de cabinet du Premier ministre Mulroney pendant des années. L'entrevue se déroula dans la luxueuse suite à 2 500 \$ par jour, où Brian Mulroney aimait rester lors de ses visites à Montréal quand il était Premier ministre.



Le salon est impressionnant, suffisamment vaste pour accueillir une centaine d'invités à un cocktail. Douze convives peuvent s'asseoir autour de la table de la salle à dîner et un sauna donne sur la chambre à coucher. Louis Laberge se pointe, arborant fièrement sur sa veste un macaron pour le Oui. Il a amené avec lui un collègue syndicaliste et pendant trois heures, il nous fait part de son point de vue sur la situation du Québec.

Depuis des années, Laberge et d'autres chefs syndicaux couchent dans le même lit que le Parti québécois. En retour, les séparatistes appuient des lois favorables aux syndicats.

Bien sûr, le mariage n'a pas toujours été de tout repos. Il y a même eu une séparation temporaire après le référendum de 1980, quand le gouvernement Lévesque s'en est pris aux syndicats du secteur public pour appliquer ses coupes budgétaires. Les chefs syndicaux se sont retournés contre les séparatistes et ont contribué à leur défaite aux élections de 1985.

Louis Laberge compte parmi les hommes les plus influents de la province, même s'il est très peu connu à l'extérieur du Québec. Il a récemment pris sa retraite, laissant derrière lui les postes de directeur de la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'organe d'administration des

fonds de pensions de la province, et celui de chef de la Fédération des travailleurs du Québec. C'est lui qui a été derrière l'alliance entre les syndicats et les séparatistes.

Des années auparavant, dans une entrevue au lendemain du référendum de 1980, il m'avait avoué avoir voté pour le Non. Mais il est devenu un ardent séparatiste. Il se montre complètement indifférent à la démonstration en faveur de l'unité canadienne, qui se tient en ce moment à l'extérieur de l'hôtel. Pendant tout l'avant-midi, nous entendrons les cris et les klaxons des manifestants.

« C'est bien gentil au Canada anglais de venir nous dire qu'il nous aime, mais c'en est trop pour aujourd'hui. À la veille d'un référendum, tous ces gens qui sont venus ici en avion, en train ou en voiture auraient mieux fait de garder leur argent pour les malades et les pauvres dans leurs provinces. »

Pour Laberge, cette démonstration d'affection est insuffisante et trop tardive. À ses yeux, le Canada est comme un homme qui bat sa femme : rien ne peut sauver le mariage :

« J'ai connu un gars qui se retrouvait régulièrement en prison pour avoir battu sa femme quand il était saoul. Et chaque fois qu'elle allait le visiter à la prison, il lui jurait qu'il l'aimait sincèrement. Ce genre d'amour n'est pas suffisant. [...] Je ne suis pas né souverainiste. C'est le gouvernement fédéral qui a fait de moi un séparatiste. »

L'implication de Louis Laberge nous fournit des clés pour décrypter la stratégie des séparatistes. Pour lui, le vote référendaire est l'équivalent d'un mandat de grève. Ce n'est pas un vote catégorique de grève. Il s'agit là d'une technique syndicale éprouvée : une fois le mandat obtenu, on peut appliquer un pistolet sur la tempe du patron – Ottawa en l'occurrence.

« Nous n'allons pas consulter le patron au préalable et lui demander s'il est prêt à négocier avec nous, parce qu'il nous dira d'aller au diable. Mais une fois que nous avons obtenu le droit de grève, le patron est alors prêt à négocier avec nous. »

Louis Laberge explique qu'un vote serré, que ce soit pour le Oui ou pour le Non, contraindra Ottawa à négocier un nouvel arrangement avec le Québec. Il suggère que le Premier ministre Chrétien nomme une équipe indépendante de négociation, parce qu'il ne peut lui-même négocier au nom du Canada anglais :

« Le Canada anglais devrait faire comme Jacques Parizeau, qui a nommé quelqu'un d'autre que lui-même comme chef négociateur. Je n'ai pas de conseils à donner au Canada anglais. Comme pour les négociations de travail, il se pourrait que je n'aime pas les gens qui représentent la partie patronale à la table des négociations. Il n'empêche que le choix de ceux qui négocient en son nom ne regarde qu'elle. Le plus important, c'est que les personnes nommées sur le comité de négociation soient de vrais représentants du peuple. Et Jean Chrétien n'en est pas un. Cet homme est une honte. »

Selon Louis Laberge, la dette ne sera pas une pierre d'achoppement :

« Nous n'avons jamais nié que la dette existait. Et si vous voulez nous faire payer 25 % de la dette fédérale, ou 24 %, ou 23 %, cela dépendra de la force ou de la faiblesse de vos négociateurs. Mais pour répondre à ceux qui disent que nous ne pourrions pas continuer à utiliser le dollar canadien, je dirai que si vous voulez que nous payions la dette, nous avons besoin d'utiliser de l'argent que vous accepterez. »

Je demande à Louis Laberge ce qu'il ferait au lendemain d'un vote pour le Non :

« Le Canada anglais ne peut pas présumer qu'il n'y aura pas un autre référendum, répond-il. Le Canada devrait saisir l'occasion pour s'asseoir avec nous et faire les changements qui doivent être faits, pour éviter d'avoir recours à un autre référendum. »

Les solutions proposées par Louis Laberge sont simplistes : éliminer Ottawa de tous les secteurs déjà administrés par les provinces, et obtenir qu'Ottawa cesse de s'ingérer dans les affaires du Québec par des tentatives de sauvegarder la culture et la langue françaises. Il ne croit pas qu'un vote pour le Oui entraînerait une crise sur les marchés monétaires :

« Si vous cachez Chrétien au lendemain du référendum, je pense que nous n'aurons aucun problème. Pourquoi les marchés seraient-ils tant perturbés ? Savez-vous combien de pays plus petits que le Québec sont créés chaque année ? Neuf nouveaux pays ont été créés cette année. Il n'y a pas eu de référendum aux États-Unis quand le yen a fait récemment descendre le dollar américain, n'est-ce pas ? Les craintes qu'une crise survienne ne sont que des absurdités de la part des grandes banques et des grosses compagnies. »

Louis Laberge écarte les résultats du référendum organisé par les Cris quelques jours avant notre entrevue, ainsi que leur rejet quasi unanime de la séparation :

« Le référendum des Cris n'exercera absolument aucune influence. Ils se fichent éperdument du Canada ou du Québec. Les autochtones veulent avoir tous les services modernes, mais ne veulent pas payer un seul sou à cette fin. »

La xénophobie de Louis Laberge connaît peu de limites. Il n'aime pas les autochtones ni les francophones qui ne sont pas d'origine québécoise. Il se dit outragé par le fait que plus de la moitié des enfants de Montréal qui fréquentent les écoles francophones ne sont pas d'origine québécoise. On pense à l'indigne remarque de Lucien Bouchard durant la campagne référendaire, quand il a déclaré qu'un des problèmes au Québec est l'insuffisance des naissances de bébés de race blanche. Il s'en est excusé par la suite.



La soirée du référendum fut très angoissante. Les résultats étaient effroyablement serrés et pendant un long moment, le Oui l'emportait sur le Non. À cet instant précis, j'ai demandé à notre expert en taux d'échange comment se comportait le dollar canadien à Tokyo et à Sydney. « Il est en chute libre », me répondit-il.

Une victoire du Oui nous aurait fait passer une longue nuit. Le Canada aurait vraisemblablement été impliqué dans une grave crise financière, entraînée par la chute du dollar. Avec près de 2 milliards de dollars de dette à renégocier chaque semaine auprès des investisseurs étrangers, notre pays aurait probablement dû être cautionné par les États-Unis et le Fonds monétaire international. Le Canada aurait subi le même sort que le Mexique – ce qui explique pourquoi le président Bill Clinton a invité les Québécois à voter Non, de façon tout à fait inattendue, à l'occasion d'une conférence de presse, quelques jours avant le référendum. Washington s'inquiétait.

À l'issue d'une interminable soirée et d'un résultat qui était loin d'être concluant, en raison de la mince marge d'écart, Jacques Parizeau jeta le blâme de la défaite sur « l'argent et les votes ethniques ». Ce commentaire incita l'ex-Premier ministre Bob Rae à suggérer, devant les caméras, que Jacques Parizeau avait peut-être trop bu.

Mais Bob Rae était naïf de ne pas s'être rendu compte que Jacques Parizeau parlait tout à

fait sérieusement. Ce n'était là qu'un premier aperçu, par le Canada anglais, du racisme et du socialisme des séparatistes. Jacques Parizeau fut contraint de démissionner, mais il ne s'excusa jamais.

Un Jean Chrétien fatigué déclara victoire, mais c'était une victoire creuse. Le nuage qui planait sur le pays était encore plus menaçant qu'auparavant. Les propos du Premier ministre du Canada manquèrent clairement d'inspiration. Les députés libéraux d'arrière-bancs et nombre d'autres étaient furieux : l'entourage de Jean Chrétien les avait avertis de ne pas se mêler de la campagne référendaire, sous prétexte que le référendum était gagné d'avance et que le Premier ministre voulait récolter tout le mérite de la victoire.

Le lendemain, les résultats du vote faisait les manchettes à travers le monde. Mais le Québec resta à la une le jour suivant en raison de la démission de Jacques Parizeau . Les éditorialistes et caricaturistes américains s'en donnèrent à cœur joie, critiquant sans ménagement ses commentaires racistes. Le départ de Jacques Parizeau fit couler plus d'encre dans certains journaux que le vote serré et ce qu'il signifiait.

Le discours de Jacques Parizeau ne fut pas le seul scandale. Dans les jours qui suivirent le scrutin, on découvrit graduellement qu'un pourcentage élevé de bulletins de vote avaient été annulés dans les circonscriptions où le Non était prédominant. Une amie me signala qu'au bureau de scrutin où elle était allée voter, on demandait aux gens d'enlever le coquelicot rouge du Jour du Souvenir, épinglé à leur manteau, sous prétexte que le rouge est la couleur des libéraux. Les files d'attente étaient courtes aux bureaux de scrutin des quartiers francophones, alors qu'aux bureaux de scrutin anglophones et allophones, l'attente était longue, allant parfois jusqu'à trois heures.

Un recours collectif en justice fut déposé au nom d'un nombre non divulgué d'anglophones et d'immigrants qui s'étaient vu refuser le droit de vote, parce qu'ils ne pouvaient présenter leur carte d'assurance maladie du Québec le jour de l'inscription sur la liste électorale. Les plaignants soutenaient que le gouvernement québécois n'avait jamais annoncé dans ses dépliants que la carte d'assurance maladie serait exigée pour pouvoir être inscrit sur la liste électorale. Une des victimes était un Canadien d'origine chinoise, qu'on avait refusé d'inscrire parce qu'il n'avait pas sa carte d'assurance maladie, alors qu'il avait pourtant prouvé qu'il pratiquait la médecine au Québec depuis onze ans.



Les révélations sur l'annulation des bulletins s'avèrent encore plus scandaleuses. À Chomedey-Laval, où les votes pour le Non l'emportaient sur le Oui à deux contre un, 12 % des bulletins d'une même circonscription furent annulés, c'est-à-dire près de 5 000 votes, pour des raisons fabriquées de toutes pièces, telles une pression trop forte ou insuffisante du crayon pour marquer son vote. Dans cette circonscription, comme dans d'autres à forte population anglophone et allophone, le pourcentage des bulletins annulés excédait de beaucoup la moyenne provinciale de 1,8 %.

Environ une semaine après le référendum, je pris contact avec Lise Dallaire, porte-parole du bureau électoral, pour savoir combien de personnes s'étaient fait refuser le droit de vote avant le jour du scrutin. Combien de personnes avaient pu être réintégrées sur la liste ? Combien de personnes s'étaient fait refuser le droit de voter le jour même du référendum ? Clairement

agacée par mes questions, elle me répondit de façon désagréable. Elle déclara n'avoir aucune statistique sur les refus, mais me donna le nombre de personnes qui avaient été ajoutées aux listes d'énumération, et le nombre de personnes qui auraient pu voter mais ne l'avaient pas fait.

Quelque 51 207 inscriptions en double furent rayées, de même que les inscriptions d'étudiants, de travailleurs en détachement, de personnes hospitalisées ou décédées. Elle déclara qu'il ne s'agissait pas là d'un chiffre exceptionnellement élevé. Parmi les noms rayés de la liste figurait celui d'un médecin qui avait présenté les pièces d'identité nécessaires, mais n'avait pu voter parce que la liste indiquait qu'il était âgé de six ans. Les préposés au scrutin ne furent pas autorisés à faire la correction le jour du référendum.

Mme Dallaire me dit également que l'énumération initiale comportait 4 817 407 personnes admissibles au scrutin. Après deux révisions, le compte était de 5 086 980, soit une augmentation de 269 573 personnes. Mais le nombre de personnes qui votèrent fut considérablement moindre. Ou peut-être ces personnes votèrent, mais leurs voix ne furent pas comptées. Une grande question restait sans réponse : des bulletins de vote avaient-ils été éliminés ? Le dépouillement du scrutin était en train de tourner au scandale. Les séparatistes avaient « mexicanisé » le processus électoral. Sous la pression des médias québécois, Pierre F. Côté, le directeur général des Élections, annonça que les bulletins de vote dans trois circonscriptions seraient recomptés. C'était au perdant, c'est-à-dire au camp du Oui, de le demander. Il ne le fit pas.

C'était là le premier indice que quelque chose clochait, et sérieusement. Le gouvernement péquiste essayait d'écarter toutes les demandes de vérification du scrutin. Pourquoi les séparatistes ne voulaient-ils pas recompter les bulletins de vote, alors qu'ils avaient perdu par seulement 52 000 voix ? Avaient-ils quelque chose à cacher ?

Quelques mois plus tard, il s'avéra qu'ils avaient en effet quelque chose à cacher.

5 *Sédition*

Le scandale des bulletins de vote annulés était déjà pas mal grave, mais Andrew Male, du Parti Égalité, me communiqua le 8 novembre 1995 une information encore plus troublante. Un « communiqué », émanant du bureau du chef de l'Opposition officielle, Lucien Bouchard, avait été envoyé le 26 octobre 1995, par télécopieur, aux membres des Forces armées canadiennes cantonnés au Québec, pour les encourager à se joindre à une armée québécoise, après la victoire du Oui. Les séparatistes s'étaient lancés dans cette magouille, en essayant d'impliquer des militaires canadiens dans leur projet de sécession.

Le bureau du ministre de la Défense nationale, David Collenette, confirma cette information et me fit parvenir une copie du communiqué. Après avoir consulté le Code criminel, il me semblait que ce document était un cas de sédition, selon l'Article 62 du Code. Keith Henderson, le chef du Parti Égalité, pensait de même et proclama publiquement que le communiqué constituait un acte de trahison.

Le lendemain, j'écrivis que Lucien Bouchard et le porte-parole de l'Opposition officielle en matière de Défense nationale, Jean-Marc Jacob, avaient probablement enfreint la loi. C'était déjà très sérieux, mais le fait que Lucien Bouchard n'eût jamais dit aux Québécois que les séparatistes avaient l'intention de mettre sur pied une armée « immédiatement » (sic) au lendemain d'une victoire du Oui était encore plus odieux.

Le titre du communiqué disait : « Un Québec souverain aura besoin de tous les militaires québécois actuellement au sein des Forces armées canadiennes, estime M. Jean-Marc Jacob, député de Charlesbourg ». Celui-ci est cité à plusieurs reprises dans le communiqué :

« Évidemment, le Québec ne doit pas prétendre, à cause de contraintes financières, se doter d'une armée capable de protéger l'intégrité de son immense territoire. Il est utopique de penser maintenir ou créer une capacité militaire coûteuse (armée, marine, aviation) [...]. Le Québec a besoin d'une force de défense, notamment pour surveiller et intervenir sur son territoire, participer à des alliances stratégiques internationales et à certaines missions de paix, en plus de répondre à tout besoin en matière de sécurité civile, comme dans le cas de sinistres naturels, de recherche ou de sauvetage.

[...] Le député de Charlesbourg estime que pour mener à bien ces fonctions, le Québec aura besoin de tous les militaires actuels québécois. [...] Au lendemain d'un vote pour le Oui, le Québec devra créer immédiatement un ministère de la Défense, un embryon d'état-major et offrir à tous les militaires québécois servant dans les Forces canadiennes la possibilité d'intégrer les Forces québécoises en conservant leurs grades, ancienneté, solde et fonds de retraite de façon à assurer une meilleure transition. »

À propos de cette dernière phrase, la version anglaise disait « the day after a Yes win » ;

mais, pour noyer le poisson, on a fait croire aux anglophones qui ne connaissaient pas les subtilités de la langue française que cette traduction était erronée et qu'il aurait fallu lire « some time after a Yes win »³. Sans ergoter davantage, mentionnons à cet égard que, si l'expression française « au lendemain de » comporte une ambiguïté, l'adverbe « immédiatement », lui, ne laisse place à aucune équivoque !

Le communiqué disait que le Québec paie 23,5 % du budget militaire canadien, soit plus de 2,6 milliards de dollars par année. Il n'en coûterait pas plus cher au Québec après son accession à la souveraineté, et le nouvel État pourrait même économiser environ 700 millions de dollars, puisque « le Québec n'aura plus à déboursier pour les extravagances du Canada, qui achète beaucoup trop et pour trop cher. »

Le communiqué est astucieusement formulé, de façon à faire passer le message de Lucien Bouchard et du Bloc Québécois, sans pour autant que cet appel aux armes puisse être directement attribué à Bouchard lui-même. Le communiqué cite Jean-Marc Jacob qui, à son gré, a pu prendre ses distances des citations ou pinailler sur des détails insignifiants.

Le conseiller légal du *Financial Post* était également d'avis que le communiqué semblait séditieux. L'Article 62 (1) du Code criminel stipule en effet :

« Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans quiconque, volontairement : (a) soit entrave ou diminue la fidélité ou la discipline d'un membre d'une force, ou influence sa fidélité ou discipline ; (b) soit publie, rédige, émet, fait circuler ou distribue un écrit qui conseille, recommande ou encourage chez un membre d'une force, l'insubordination, la déloyauté, la mutinerie ou le refus de servir ; (c) soit conseille, recommande, encourage ou, de quelque manière, provoque chez un membre d'une force, l'insubordination, la déloyauté, la mutinerie ou le refus de servir. »

Encore plus scandaleux fut le fait que, selon des sources militaires anonymes, des haut gradés interdirent le déplacement d'équipement ou de personnel militaires à l'extérieur du Québec, ce qui est hautement suspect et inquiétant. L'ancien ministre de la Défense de Brian Mulroney, le séparatiste Marcel Masse, avait fait transférer en 1992 des armements provenant de dépôts militaires à Moncton, Ottawa et Toronto vers d'énormes installations de cent millions de dollars dans l'Est de Montréal. La presse exprima quelque inquiétude à l'époque, mais les plans furent quand même mis à exécution et résultèrent en une quantité disproportionnée de matériel militaire au Québec.

À toute fin pratique, les médias ignorèrent cette affaire de sédition. Quelqu'un complotait-il un coup d'État ? Pour quelle autre raison Lucien Bouchard inciterait-il les soldats à faire défection ? Y avait-il une structure de commande séparatiste déjà en place pour diriger les déserteurs ? Y avait-il un plan d'action concernant les armements ? Avait-on sollicité et obtenu des serments d'allégeance au Québec ? Combien de séparatistes avaient infiltré nos forces armées ? Le haut commandement était-il au courant de telles possibilités ? Pourquoi Ottawa ne demandait-il pas une enquête et ne portait-il pas d'accusations ?

Andrew Male me téléphona pour me dire qu'un ancien candidat du Parti Égalité, l'avocat montréalais Brent Tyler, avait décidé de convaincre un juge de paix d'accepter qu'il déposât une plainte personnelle de sédition contre Lucien Bouchard et Jean-Marc Jacob.

³ « quelques temps après une victoire du Oui »

Dans n'importe quel autre pays, la preuve manifeste de sédition aurait pu déclencher une enquête politique, ou même une enquête de la police ou des forces de sécurité. Toute ingérence dans les affaires de l'armée est une sérieuse menace à la sécurité.

Brent Tyler, bel homme et fervent avocat originaire de Drummondville, décida de défendre cette cause, en réaction à l'inertie du gouvernement. S'il réussissait à déposer une plainte, la Couronne aurait l'obligation légale de poursuivre l'affaire. Brent Tyler déclara :

« Nous devons absolument poursuivre cette question flagrante. Il est scandaleux que les ministres David Collenette et Allan Rock n'aient rien fait. Qu'attendent-ils de plus ? Ce communiqué [encourageant des militaires à la défection] fut envoyé à toutes les bases militaires. Des gens étaient en train de préparer un coup d'État et se sont fait prendre. Voyons donc si les lois canadiennes s'appliquent encore à la province de Québec. »

Le 8 novembre, Louise Baribeau, juge de paix à Montréal, repoussa la première tentative de Brent Tyler d'obtenir qu'une accusation de sédition soit portée contre Lucien Bouchard et Jean-Marc Jacob.

« Elle voulait me faire languir pendant des semaines. Mais je lui ai dit : "Si ça doit vous prendre des semaines, prenez au moins connaissance de cette information." Elle refusa, en persistant à dire qu'elle prendrait autant de semaines qu'il le faudrait pour se décider. »

Brent Tyler découvrit alors que Louise Baribeau n'aurait pas dû être impliquée dans le dossier, parce qu'elle connaissait personnellement Lucien Bouchard. Tenace, Tyler déposa une plainte formelle auprès de Céline Pelletier, juge coordonnateur à la Cour du Québec (Chambre criminelle). Selon Brent Tyler, le juge Pelletier « tenta de me décourager », en déclarant que le premier juge de paix était encore chargé du dossier. Néanmoins, le 13 novembre, il fut autorisé à déposer devant elle sous serment.

Le jour suivant, je rendis compte de cette bonne nouvelle, qui signifiait que les tribunaux s'apprêtaient à examiner cet écart de conduite. Le jour même de la parution de ma chronique, Brent Tyler fut convoqué par le juge pour le lendemain matin. Cette dernière imposa une ordonnance de non publication. Les interdits de publication sont monnaie courante au Canada, même s'ils ne devraient pas l'être dans une démocratie libre et ouverte, en particulier lorsque les audiences touchent une question d'intérêt public et des personnalités en vue.

Le reste des médias ignora la nouvelle. Le 16 novembre, je fus contactée par la productrice d'une émission de CBC Newsworld, animée par Don Newman. Connaissant Don, je supposai que sa productrice faisait appel à moi pour parler de Brent Tyler et du dossier de la sédition. Erreur ! La productrice me déclara que CBC préparait une émission sur la façon dont les réformistes et les conservateurs visaient les mêmes donateurs pour contribuer à leurs campagnes électorales.

Ce n'était pas un sujet d'actualité. Les libéraux visaient aussi les même donateurs. C'est ainsi que les choses se passent en politique. J'encourageai cette productrice à lire ma chronique sur l'affaire de sédition et à considérer avec Don Newman la possibilité d'en parler dans son émission. Ils refusèrent.

En 1994, Brent Tyler était candidat du Parti Égalité. Il avait grandi à Drummondville et était parfaitement bilingue. Son père avait immigré de Grande-Bretagne et sa mère était une anglophone ontarienne de cinquième génération. Il était furieux de ce qui était arrivé à sa province et aux anglophones au cours des années, et il s'était impliqué dans des poursuites

judiciaires pour les droits de la personne. Il était également contrarié par ce qu'il considérait être l'abandon des Québécois anglophones par le reste du Canada :

« On parle beaucoup du “reste du Canada” et de ce que cette entité veut, ou ne veut pas, en cas de victoire des séparatistes au prochain référendum. Mais je suis un Canadien bilingue résidant au Québec. Je représente également le “reste du Canada”; je ne suis pas séparatiste et les Montréalais ne le sont pas non plus. Nous avons voté massivement Non. Qui est notre Premier ministre ? Qui parle pour le “reste du Canada” ? Pourquoi notre citoyenneté serait-elle négociable, et non celle des autres ? »

Comme beaucoup d'activistes anglophones, Brent Tyler avait plusieurs “histoires d'horreur” à raconter :

« Je viens du Québec rural et mon père voulait m'inscrire à l'école française, mais le prêtre de la paroisse locale a déclaré qu'il n'y avait aucune possibilité d'accueillir un petit protestant dans leur école. Alors ma famille a dû déménager de Nicolet à Drummondville, à 70 kilomètres de là. Mais, pour me permettre de fréquenter une école secondaire française, mes parents auraient dû déboursier 1 000 dollars. Comme ils n'en avaient pas les moyens, j'ai dû fréquenter l'école secondaire anglophone à Richmond, située à 40 kilomètres de Drummondville.

Ce qui m'a poussé à l'action a été la décision de la province d'assumer la direction des écoles. Ma mère était infirmière scolaire à la *Richmond High School*, et une sacrée bonne infirmière par-dessus le marché ! On lui fit savoir qu'elle devait parler français, même si ses étudiants étaient des anglophones. On lui fixa une échéance. Elle passa l'examen. Elle échoua et fut mise à la porte. Ainsi ma mère, qui avait accompli un excellent travail pendant nombre d'années, fut éliminée par discrimination.

Elle alla voir son député, qui était membre du Parti québécois, pour se plaindre et demander une mesure de clémence en considération de ses années d'expérience. Le député lui a répondu : “Madame, c'est maintenant notre tour.” Notez qu'elle était une infirmière anglophone dans une école anglophone, mise à la porte parce qu'elle n'a pas pu réussir un test de français. »

Brent Tyler eut d'autres mauvaises expériences en tant qu'unique étudiant de langue anglaise dans une faculté de droit francophone, à Sherbrooke :

« Mes collègues me ridiculisaient et les professeurs nous prodiguaient toute cette saloperie sur la méchanceté des anglophones, présente et passée – et tout ça, alors que ma famille a été bafouée ici pendant des années ! C'est là le jeu de l'intelligentsia séparatiste dans les médias et dans le monde universitaire : répandre la culture de la victime et culpabiliser les anglophones et les bien nantis. »

Brent Tyler rappela ses accrochages avec les deux juges montréalais et dit qu'il avait l'intention de porter sa cause devant un juge de paix à Ottawa. Il avait l'impression qu'il trouverait là une oreille plus attentive. D'ailleurs, le bureau de Lucien Bouchard avait expédié la télécopie depuis Ottawa. Si donc un délit avait été commis, il l'avait été en Ontario. L'audience fut prévue pour la fin novembre.

Je m'en pris alors au ministre David Collenette et au haut commandement de l'armée. Pourquoi n'enquêtaient-ils pas sur le fait que des séparatistes tentaient de s'assurer l'allégeance d'officiers sympathisants à leur cause, en vue de constituer une armée rivale ? À la lumière de

ce qui paraissait être une entreprise d'infiltration, ne serait-ce pas une bonne idée d'exiger que chaque militaire prête serment d'allégeance au Canada ? Pourquoi ne pas procéder à une enquête interne, pour savoir jusqu'où allait cette infiltration ?

Des indications sur la présence de séparatistes dans les Forces armées firent surface. Un incident se produisit après la guerre du Golfe, qui ne fut jamais rendu public. Un groupe de soldats hissèrent le fleurdelisé à la place de l'unifolié. Une bagarre s'ensuivit et sept personnes se retrouvèrent à l'hôpital, selon Scott Taylor, rédacteur en chef du magazine militaire *Esprit de Corps*. Une autre échauffourée se produisit en Allemagne entre des soldats canadiens loyaux et des séparatistes.

Un porte-parole au cabinet de David Collenette déclara que le ministre ne pouvait faire de commentaire, parce que l'affaire était « devant les tribunaux » – à savoir le dossier de Brent Tyler. Belle dérobade ! Voici un citoyen ordinaire, accomplissant ce que le gouvernement fédéral lui-même aurait dû faire – et voilà que ce même gouvernement utilisait cet argument pour se défiler. Brent Tyler fut obligé de recourir à des contributions bénévoles pour défendre sa cause. Comme beaucoup de ceux qui s'engagent dans la lutte contre les séparatistes, Tyler et sa famille consentirent à des sacrifices personnels importants. Il déclare :

« Mon épouse est originaire de Bolivie et elle veut que nous quittions le Québec. Elle est écoeurée de tout ça et ne croit pas que quoi que ce soit peut changer, pas plus que ce ne fut le cas en Amérique latine. Et pendant ce temps, je joue au capitaine Canada et je délaisse ma pratique. »



Après ma chronique sur l'affaire de la sédition, je reçus des appels téléphoniques de deux soldats canadiens français, qui m'affirmèrent que des séparatistes, à l'intérieur et à l'extérieur des Forces armées canadiennes, étaient en train d'organiser un coup d'État. Brent Tyler reçut des appels similaires. Un des officiers qui m'avait contactée se déclara d'accord d'être cité, sans que son nom soit mentionné, parce que des ordres avaient été donnés de ne pas parler à la presse au sujet du fameux communiqué. Cet officier me déclara :

« Les Canadiens ne réalisent pas la gravité de tout cela. Comment oublier qu'une poignée de lunatiques du mouvement séparatiste ont commis des enlèvements et des meurtres dans les années '60 et '70 ? Comment oublier que, depuis trois décennies, ils infiltrent les gouvernements, la politique et les médias ? Radio-Canada est absolument compromise. Bien sûr qu'ils ont infiltré les Forces armées. »

Cet officier souligna des déclarations de Lucien Bouchard pendant la campagne référendaire, qui ne furent pas diffusées dans le reste du Canada. Ces déclarations disaient que, au lendemain de la victoire du Oui, Québec avait l'intention d'empêcher Ottawa de sortir du territoire de la province tout armement, équipement ou avion de combat. L'officier ajouta qu'un membre du Parti québécois s'était vanté en ces termes : « Nous avons déjà 14 000 soldats dans notre armée ». Un autre militaire m'affirma qu'on a demandé à des soldats canadiens français sympathiques à la cause séparatiste s'ils étaient prêts à prêter serment d'allégeance au Québec, plutôt qu'au Canada :

« Je n'arrive pas à croire que ces faits ont été passés sous silence par les médias, exception faite de vos articles. Les casques bleus canadiens en Bosnie ont reçu le communiqué. J'ai perdu le sommeil en pensant aux défections de soldats qui auraient suivi une victoire du

Oui. Des conflits sérieux auraient pu se produire entre ceux qui restaient loyaux et ceux qui ne l'étaient plus. Imaginez la chose : vous êtes un officier canadien et le commandant de la base informe tout le monde que, maintenant que le référendum est gagné, on s'attend à ce que vous changiez d'allégeance. Je ne l'aurais pas suivi. On imagine le potentiel de violence entre les soldats. Je suis d'abord canadien, et ensuite canadien français. Il y a des séparatistes dans les Forces armées. Quand je me suis clairement exprimé en faveur du Non, bon nombre de collègues m'ont traité de "vendu" »

Ce même militaire établissait un lien entre l'appui déclaré du président Jacques Chirac pour l'indépendance du Québec, quelques jours avant le référendum, et l'appui tacite de Lucien Bouchard aux dernières expériences nucléaires de la France. La France faisait-elle la démonstration de sa puissance pour faire savoir qu'elle appuierait un mouvement d'indépendance en cas d'opposition du reste du Canada ?

« Il est naïf de ne pas imaginer de conspiration. L'histoire est faite de conspirations, et les séparatistes ont eu du temps pour préparer celle-ci. Lucien Bouchard a été ambassadeur à Paris pendant de longues années : il connaît tous les joueurs. Les séparatistes sont sans scrupules. Les fraudes électorales durant le référendum en sont la preuve. Un militaire américain m'a demandé : "Y a-t-il eu de la fraude pendant le référendum au Québec ? Faudra-t-il envoyer des soldats des Nations Unies pour surveiller le prochain référendum, comme on l'a fait pour les dernières élections au Nicaragua ?" Les hauts gradés protègent leurs arrières sur l'affaire de la Somalie, mais les avocats militaires enquêtent toujours. »

Cet officier termina en citant Jack Nicholson, qui disait dans un film : « Vous voulez la vérité ? Vous ne pouvez même pas y faire face ! ». Il pensait lui aussi que l'armée canadienne était effrayée de ce qu'elle pouvait découvrir.



Peu après la publication de ces entrevues, Brent Tyler perdit sa cause. Le juge de paix à Ottawa décrivit le communiqué comme « une offre d'emploi ». Tyler fit le commentaire suivant :

« Une offre d'emploi ? L'élément qui a échappé au juge est que ces militaires sont déjà employés et ont prêté serment d'allégeance au gouvernement du Canada. Sinon, le gouvernement américain, ou n'importe quel autre gouvernement, pourrait faire des offres à nos militaires pour qu'ils rejoignent les rangs de leurs forces armées.

Ce n'est pas une offre d'emploi. C'est une incitation à la désertion. On ne peut pas simplement dire : "Je quitte les Forces armées". La démission doit être acceptée, et il y a tout un processus à suivre. Le bureau de Lucien Bouchard formula le communiqué comme une offre d'emploi, mais ils sont allés trop loin. Leur texte invitait, incitait et encourageait le transfert de la loyauté d'un membre des Forces armées canadiennes aux Forces québécoises. »

Pour comble de malchance, Brent Tyler fut informé une semaine plus tard que le magnétophone de la cour à Ottawa n'avait pas enregistré sa présentation, ce qui signifiait qu'il n'y aurait pas de transcription de son témoignage, ni des raisons du jugement. Tyler embaucha alors un avocat de Vancouver intéressé à porter la cause en appel, mais celui-ci se désista quelques jours plus tard. Il apparut que les efforts de Brent Tyler ne menaient nulle part, aussi deux stratégies furent-elles adoptées. Je pris contact avec quelques amis à la Gendarmerie royale

et obtins le nom d'un membre du service de la Sécurité nationale. Je déposai une "demande formelle d'enquête de la part d'un simple citoyen". Cela mit le processus en branle. D'autres citoyens canadiens firent de même. Même si le communiqué du bureau de Lucien Bouchard ne constitue peut-être pas une sédition selon le Code criminel – lequel requiert un lourd fardeau de preuves – il était certainement de nature séditeuse. Il était également très inconvenant qu'un membre du Parlement encourage la désertion de personnel militaire en faveur d'une autre armée.

Dans une entrevue subséquente, David Collenette exprima son accord :

« Une des alternatives à toute démarche judiciaire est le fait que, si des membres du Parlement – qu'ils soient de mon parti ou du Parti réformiste – sont préoccupés par une question, ils ont toute latitude de la soulever en Chambre. »

La chose n'était pas sans précédent. Une commission royale nommée par le Parlement en 1946 rapporta que le député Fred Rose, un communiste, avait donné aux Russes des informations au sujet d'une réunion parlementaire secrète, tenue en 1944, et qu'il était un espion à la solde des Soviétiques. Arrêté le 14 mars 1946, il perdit automatiquement son siège à la Chambre des Communes, après avoir été condamné à six ans de prison. David Collenette fit le commentaire hypocrite suivant :

« Je suis surpris qu'aucun de mes collègues en Chambre n'ait soulevé cette histoire [l'expulsion de Fred Rose et l'enquête subséquente], car il serait plus approprié de régler cette affaire de cette manière. »

Il déclarait ni plus ni moins qu'un autre que lui devait faire la sale besogne. Après tout, il était le ministre de la Défense nationale responsable de l'ensemble des questions militaires. Il coopérait quand c'était nécessaire, mais refusait d'être mis sur la sellette. Toutefois, il laissa entendre qu'une enquête approfondie sur les Forces armées risquait de mettre au jour certains faits très inquiétants. Quelque 31 % du personnel des Forces armées était francophone. Combien d'entre eux sont séparatistes ?

Preston Manning, le chef du Parti réformiste, déclara dans une entrevue ultérieure :

« C'est une zone très minée. Techniquement, le communiqué ne constitue peut-être pas un acte de sédition [selon le Code criminel], mais il est peut-être de nature séditeuse ou il constitue une conduite inacceptable. J'ai dit à Jean-Marc Jacob : "Qu'arriverait-il au lendemain d'une victoire du Oui, si vous aviez des militaires se présentant pour assurer leur service au Québec ?" Cela signifierait certainement que vous avez encouragé un acte de trahison et que vous seriez coupable de trahison. Nous devons tracer la ligne quelque part. »

6 *Petit déjeuner au Ritz*

Brent Tyler était devenu pour moi un de ces personnages plus grand que nature. Ses efforts pour envoyer les séparatistes derrière les barreaux pour cause de sédition étaient remarquables. Nous nous sommes rencontrés à un petit déjeuner au Ritz pour en discuter. Il me présenta une autre proposition, qui n'avait pas encore été suggérée au Canada anglais : la partition du Québec, qui, en cas de séparation, permettrait à ceux qui ont voté pour le Non de demeurer Canadiens.

« Ce pays ne peut pas se permettre de négocier les droits que j'ai acquis à ma naissance, ni ceux de la moitié des habitants de la province qui ont voté Non. Si le Canada est divisible, alors le Québec l'est aussi. Après le prochain vote, divisons la province et laissons partir tous ceux qui auront voté pour la séparation. »

Cette position, qui faisait appel à la simple logique, rejoignait pour l'essentiel les arguments que les Cris et les Inuits avaient défendu durant la campagne référendaire. Tyler décrivit comment la carte serait redessinée à partir des derniers résultats. Le vote pour le Non était de 67 % à Montréal, de 75 % dans l'Outaouais, et autour de 90 % en territoire autochtone. Tyler poursuivit :

« Si vous regardez les statistiques officielles du référendum, vous pouvez voir les contours du pays des séparatistes. Il commence en quelque sorte sur la Côte nord du fleuve Saint-Laurent, à Sept-Îles et descend jusqu'à Repentigny, sans oublier bien sûr, le lac Saint-Jean. »

Nous avons ri en voyant le territoire en forme de petite saucisse, où Lucien Bouchard se retrouverait en bout de ligne. Brent Tyler fit remarquer que les frontières ressemblaient à celles du Bas-Canada, dessinées à l'origine par les Britanniques. Elles étaient également semblables à celles d'un pays séparé, tel que suggéré par Raymond Barbeau dans son livre *La Laurentie*. Cet ouvrage présentait des arguments en faveur d'un pays francophone indépendant. Un autre livre, écrit par deux anglophones, Bill Shaw et Lionel Albert, traitait du même sujet. Brent Tyler ajoutait :

« Vous ne pourriez pas appeler ce pays le Québec, parce que je vis au Québec et que le Québec fait partie du Canada. Il faudrait l'appeler quelque chose comme Laurentie ou Nouveau-Québec. »

La partition du Québec était une idée brillante et une arme puissante contre le projet des séparatistes. Sa simple évocation les rendraient furieux, car la petite Laurentie, avec ses fermes laitières et ses fonctionnaires à Québec, ne représentait pas une économie viable. La partition du Québec les coincerait en retournant contre eux leur propre logique. Le Canada n'était pas divisé par la question séparatiste. C'est le Québec qui l'était.

La partition du Québec n'est pas seulement un couteau sur la gorge de Lucien Bouchard,

comme l'est le séparatisme pour le Canada depuis trois décennies, elle représente aussi une politique pertinente si une masse critique de séparatistes purs et durs se retrouvent dans les régions du Oui. C'est exactement ce que David Ben Gurion a soutenu au sujet des Palestiniens en Israël : qu'on devait leur donner une patrie, si tout le reste échouait. Pour ce qui est du Canada, je crois que si tous les autres efforts échouent pour garder le pays uni et mettre un terme aux ravages des séparatistes, il serait alors sensé de donner aux séparatistes les régions du Oui. Cette solution ne serait évidemment applicable que si elle était entérinée par un amendement à la Constitution.

Ma chronique suivante exposa le favoritisme constant d'Ottawa à l'égard des séparatistes. Je l'illustrai par un exemple significatif, qui démontrait que les séparatistes continuaient à hausser la mise et à s'en tirer impunément, parce le fédéral avait peur de « faire des histoires ». En novembre 1995, la ministre fédérale de la Santé avait imposé une amende mensuelle de 420 000 dollars à la province de l'Alberta pour avoir enfreint la Loi canadienne sur la Santé, en permettant à quelques cliniques de facturer certains frais aux patients. Pourtant, le Québec avait enfreint l'Acte de façon encore plus flagrante pendant des années, sans avoir à en subir les conséquences. Après le référendum, le comportement inacceptable du gouvernement québécois empira. Une des dispositions de l'Acte canadien sur la Santé est d'assurer que les Canadiens puissent profiter de la transférabilité des soins médicaux. Par exemple, si un Albertain fait une crise cardiaque à Montréal, l'Acte exige que l'Alberta rembourse aux autorités de la santé du Québec les honoraires des médecins et autres frais médicaux (y compris les soins hospitaliers et les médicaments) reliés à sa maladie durant son séjour à Montréal.

Mais la province de Québec refusait de coopérer et de partager les frais. Et elle s'en tirait sans aucune pénalité. En d'autres termes, quand un Québécois fait une crise cardiaque à Calgary, le Québec refuse de rembourser entièrement les honoraires des médecins. Cela contrevient à l'Acte, et pourtant les gouvernements de Brian Mulroney et de Jean Chrétien n'ont rien fait pour régler cette situation. Le Québec donne l'excuse que ses médecins sont les moins bien payés du Canada, et que le Québec ne peut payer des honoraires plus élevés pour des services rendus à des Québécois ailleurs au Canada. En conséquence, les médecins et les hôpitaux à l'extérieur du Québec finissent par absorber le solde de la facture.

À noter que les provinces du Manitoba et de Terre-Neuve paient leurs médecins substantiellement moins que l'Alberta ou l'Ontario, mais qu'elles n'ont jamais pratiqué ce genre de combine. Elles remboursent aux autres provinces les honoraires exigés par les médecins, si leurs résidents doivent se faire soigner quand ils sont de passage dans une autre province du Canada.

Après le référendum, et alors qu'il était encore Premier ministre, Jacques Parizeau annonça que le Québec ne rembourserait pas la totalité des frais d'hospitalisation. C'est là un autre exemple de la façon dont les séparatistes passent outre aux lois du pays, sans être jamais pris à partie par le gouvernement fédéral. Charles Shaver, médecin à Ottawa, écrit à ce sujet :

« Une entente frontalière spéciale pour défrayer les coûts avait été conclue entre Québec et la région de l'Outaouais. Mais, au bout de quelques années, les médecins qui soumettaient leurs factures n'étaient simplement pas payés. L'hôpital général d'Ottawa, par exemple, a eu à absorber d'énormes frais pour les honoraires non remboursés. »



À la fin novembre, je me rends à Montréal pour participer à l'enregistrement de l'émission *The Editors*, de PBS⁴. Je rencontre à cette table ronde la mère supérieure séparatiste Lise Bissonnette, rédactrice en chef du quotidien *Le Devoir*, ainsi que Joan Fraser, rédactrice en chef de la *Gazette* de Montréal. Depuis plusieurs mois, je suis invitée régulièrement à cette émission. J'ai hâte de débattre la situation post-référendaire avec Lise Bissonnette et Joan Fraser.

Joan Fraser, une sainte nitouche, ne dit rien de vraiment substantiel. Son quotidien n'a pas fait grand-chose au cours des dernières années pour défendre les droits de ses lecteurs anglophones, à l'exception des chroniques de William Johnson. En fait, la *Gazette* est le chef de file de ce que Johnson appelle « les anglos-à-plat-ventristes », ces naïfs bien intentionnés qui cherchent à apaiser l'adversaire, et qui ont encouragé le gouvernement fédéral à laisser les séparatistes s'en tirer impunément depuis trente ans.

Lise Bissonnette et Joan Fraser manquent toutes deux d'humour. Lise Bissonnette affiche les airs de martyre d'une soeur Dominicaine. Elle a des idées arrêtées. Quant à Joan Fraser, elle use de faux-fuyants. *The Editors* est une discussion libre entre journalistes, avec un modérateur qui démarre l'émission en lançant des questions à la volée. Quelques émissions sont enregistrées au cours d'une même session dans le cadre superbe, quoique délabré, du Club St-Stephen's de Montréal. C'est un endroit approprié, parce que le club est en déclin, tout comme l'économie de Montréal, que des centaines de milliers d'anglophones laissent derrière eux en quittant le Québec.

Nous discutons ce jour-là de la détérioration de Montréal. Lise Bissonnette déclare bel et bien que le séparatisme n'a pas grand-chose à voir avec les problèmes économiques de la ville. Joan Fraser se tait. Quant à moi, je ne peux résister :

« Quand j'ai immigré ici des États-Unis en 1966, Montréal était la capitale financière du pays, comme New York l'était pour les États-Unis. Mais vingt années de discrimination linguistique contre les anglophones et les allophones ont ruiné tout ça. C'est la cause du départ de 330 000 personnes et de 1 400 sièges sociaux – et vous le savez très bien ! »

Ce sont là des faits, hélas ! désastreux, mais des idéologues comme Lise Bissonnette refusent de les admettre. Les départs ont commencé en 1974, après que les libéraux ont trahi les anglophones – et les écluses se sont ouvertes toutes grandes après 1976, quand les séparatistes ont emporté les élections.

En 1996, Montréal est toujours en déclin. Les projets immobiliers sont à la baisse depuis huit ans et, en 1995, ils ont atteint le point le plus bas depuis 1965, année où la Société canadienne d'hypothèque et de logement a commencé à compiler des statistiques. Un Montréalais sur cinq dépend de l'aide sociale, parce que la croissance des emplois n'a atteint que 12 %, comparativement à 30 % à Toronto et 50 % à Vancouver. De surcroît, la faible croissance des emplois à Montréal est elle-même suspecte. Par exemple, en 1994, 20,9 % de la main d'oeuvre québécoise travaillait dans le secteur public ou dans des entreprises d'affaires gouvernementales. Comparativement, la main d'oeuvre du secteur public en Colombie-Britannique ne représentait que 17 % et, en Alberta, 18 %. Du reste, le secteur le plus dynamique au Québec, le secteur aérospatial, est largement subventionné par des subventions fédérales, par des contrats de la Défense nationale et par des allocations de la province.

⁴ PBS : Public Broadcasting System

En fin de compte, Montréal se classe bonne dernière parmi les trente villes américaines et canadiennes de plus de deux millions d'habitants. Montréal détient le taux de chômage le plus élevé, le plus haut taux de pauvreté, l'indice de création d'emploi le plus bas et le revenu le plus bas par habitant de ces trente grandes villes. Pour amadouer les anglophones dans cette ville assiégée, le Premier ministre Lucien Bouchard a créé dans son cabinet un nouveau poste de « ministre pour Montréal », dans le but de faire redémarrer l'économie chancelante de la ville.



Par pure coïncidence, je décidai à cette époque d'interviewer Seymour Schulich, un financier de Toronto, impliqué dans le secteur minier, qui s'apprêtait à faire un don de 15 millions de dollars à l'école des Affaires de l'université York, à Toronto – le don le plus important jamais fait au pays.

L'entrevue eut lieu durant le lunch. J'appris que Seymour Schulich était un ex-Montréalais, qui avait quitté le Québec pour des raisons politiques. Je soulignai alors dans ma chronique que nous avions là un des hommes les plus riches au pays, qui n'était pas resté dans « la belle province » en raison du comportement détestable des séparatistes à son endroit. En conséquence, il remit son don, non pas à son *alma mater*, l'université McGill, mais à l'université York. Il avait coupé tous les ponts, émotifs et autres, après que les séparatistes eurent pris en main les affaires de la province. Il me confia :

« Mon départ de Montréal a été le résultat direct de l'élection de René Lévesque. Je travaillais chez Austin Beutel, Ned Goodman & David Williams⁵. Nous nous sommes réunis immédiatement après l'élection, et personne n'était en faveur de rester. Nous avons déménagé et, tous les quatre, nous avons réalisé d'excellentes affaires à Toronto – quelque 500 millions de dollars en bénéfices économiques, et c'est là un chiffre conservateur. »

J'écrivis ensuite une chronique pour suggérer aux Canadiens d'exiger la partition du Québec, si la population de cette province devait se trouver divisée après un prochain référendum. Les citoyens canadiens résidant dans les régions où le Non l'avait emporté avaient en effet le droit de demeurer au Canada, autant que les résidents de Vancouver ou de Toronto. Un prochain référendum national devrait soulever la question de la partition du Québec, et non pas de l'amputation d'une partie du Canada. Les terres autochtones ne se détacheraient pas non plus du Canada, les Premiers habitants ayant déjà voté massivement en ce sens : ni leur statut ni leurs terres n'étaient négociables. De la même façon, l'Outaouais et Montréal quitteraient le Québec. Le prochain référendum devrait être évalué sur une base régionale. L'ensemble du Canada devrait donner son accord au départ des régions du Québec qui voudraient se séparer du reste du pays. Seules les circonscriptions avec une majorité écrasante en faveur de la séparation pourraient négocier avec Ottawa et les provinces. Comme le dit Stephen Scott :

« La partition est le pire cauchemar des nationalistes québécois, car elle rend l'indépendance du Québec quasi impossible au plan pratique. Les politiciens nationalistes québécois et les médias piquent une colère chaque fois qu'on parle de la partition du Québec. »

⁵ Gestionnaires financiers de Montréal

Scott suggère également qu'il faudrait obtenir l'accord de tous les Canadiens, par le biais d'un référendum, avant que tout changement soit apporté aux frontières du Québec, et avant même d'engager toute discussion en ce sens.

Un « Comité préparatoire pour la partition du Québec » fut alors formé et publia un important manifeste, qui déclare notamment :

« La législation séparatiste du Québec dénie aux fédéralistes [du Québec] le droit de faire un choix analogue à celui des séparatistes. Elle présume qu'il suffit de déclarer que les frontières actuelles de la province sont inviolables pour qu'elles le deviennent de fait, et que cette prétention serait acceptée telle quelle par le reste du Canada et par les régions fédéralistes du Québec. Les séparatistes n'ignorent pourtant pas que leur raisonnement est très faible. »

Ce comité préparatoire, un lobby constitué de Québécois anglophones, a exercé beaucoup de pressions en vue d'obtenir des appuis pour leur cause. Ils réussirent à convaincre le Parti réformiste d'inclure la question de la partition dans sa plate-forme sur la politique nationale. Les réformistes furent ainsi le seul parti à parler officiellement de partition. Par contraste, le Parti libéral du Québec déclara dans sa constitution que le Québec n'était pas divisible, mais que le Canada l'était. Cette position est identique à celle des séparatistes.

La politique du Parti réformiste est très claire. Elle exige que tout référendum tenu au Québec le soit sur une base régionale, afin que les régions de la province qui veulent continuer à partie du Canada puissent le faire. La partition du Québec offre à cet égard la solution la plus pratique. Les sondages laissent supposer que les sécessionnistes purs et durs ne représentent que 25 % de la population du Québec. La partition permettrait à ces personnes et à leur messie, Lucien Bouchard, de former leur propre petite patrie, sans supprimer le droit à la citoyenneté canadienne aux autres 75 % des Québécois.

La partition veut dire que les séparatistes francophones qui résident à Montréal et qui ne voudraient pas demeurer canadiens pourraient déménager en Laurentie et devenir des Laurentiens. Et que les Laurentiens qui voudraient demeurer canadiens pourraient déménager ailleurs au Québec.

Il est plutôt ironique de voir que le Parti réformiste a la meilleure politique concernant le Québec, même s'il n'est pas représenté au Québec, ni ne reçoit aucun appui des anglophones québécois. En décembre 1995, le Parti réformiste a publié deux autres énoncés de politiques pour préciser sa position : les Québécois qui quitteraient le Canada seraient tenus de payer leur part de la dette nationale ; ils ne bénéficieraient d'aucun passeport ou privilège de citoyenneté du Canada ; ils n'auraient aucun droit de regard sur la monnaie ou sur les politiques monétaires ; ils ne seraient admissibles à aucune participation automatique aux ententes commerciales existantes, ni aux autres traités. Les frontières du Québec seraient négociées en tenant compte de la protection des autochtones et de l'exigence de pouvoir accéder aux Maritimes par voie terrestre. Et, dernier point mais non le moindre, les Réformistes sont en faveur de la partition du Québec pour protéger les droits des citoyens qui voteraient Non. Preston Manning indiqua dans une entrevue, en décembre 1995 :

« Nous faisons ce que le Premier ministre aurait dû faire dès le début de la campagne référendaire. Les fédéralistes ne s'embarqueront plus jamais dans un autre référendum en étant aussi mal préparés qu'au 30 octobre, et les Québécois ne seront plus jamais aussi mal

informés sur les coûts qu'entraînerait la séparation. »

En réponse à cette politique de bon sens, l'inepte Premier ministre du Canada annonça d'autres mesures pour apaiser les séparatistes. Il déposa une résolution qui donnait au Québec le statut de « société distincte », de même qu'un projet de loi qui prévoyait un droit de veto sur les amendements constitutionnels. C'était un autre geste d'apaisement, qui cédait aux incessantes demandes des séparatistes, tout en donnant des leviers sur la conduite des affaires canadiennes à un régime séparatiste voué à la destruction du pays.

Les médias du Québec se ruèrent sur la notion de partition que j'exposais dans ma chronique. Même les journalistes du *Financial Post* l'attaquèrent, de concert avec d'autres fédéralistes suspects et « politiquement corrects », comme par exemple Jeff Simpson, du *Globe & Mail*. Mais les mouvements populaires commençaient à foisonner partout au Québec pour appuyer l'idée de la partition. Un des plus agressifs était dirigé par Mark Kotler, un homme d'affaires montréalais.

Mark Kotler avait abandonné l'idée de l'unité canadienne et était devenu un séparatiste anglophone. Il était en faveur de la partition dans les plus brefs délais, alors que Brent Tyler et le Parti Égalité considéraient la partition comme une solution de dernier recours.

Kotler pensait que les sécessionnistes francophones arriveraient finalement à leur but. Selon lui, Ottawa devait permettre la formation d'une nouvelle province, nommée « le Nouveau-Québec », qui serait créée à partir des régions et des villes dont la majorité des habitants voulaient demeurer Canadiens. Les frontières de cette nouvelle province seraient établies par plébiscite, avant le prochain référendum de Lucien Bouchard. Convaincu que les sécessionnistes avaient atteint une masse critique, il forma le « Comité des citoyens pour une nouvelle province », dans le but d'empêcher que les anglophones ne continuent d'être pris en otages par le gouvernement séparatiste.

« Vous pouvez vous joindre à nous sans frais. Si nous avons besoin d'argent pour faire des choses, nous demanderons à nos membres de faire des dons à une date ultérieure. Mais nous donnons tous bénévolement de notre temps, et je défraie tous les coûts. Les réactions sont formidables. On ne peut pas répondre à tous les appels, et il y a trois personnes ici pour m'aider. »

Comme plusieurs, Mark Kotler est devenu politiquement actif au lendemain du référendum et à la suite au discours raciste de Jacques Parizeau. Cet homme de cinquante-deux ans, père de trois enfants, s'explique :

« Je me suis dit que je devais faire quelque chose, après m'être fait insulter et traiter d'ethnique. Tous les gens d'ici, sans exception, sont d'avis que le Québec finira par se séparer. Dans un an ou dans dix ans, mais il se séparera. On ne peut pas ignorer les chamailleries constantes de plus de deux millions de personnes. Aussi longtemps que les séparatistes n'auront pas leur État, ils causeront des problèmes au Canada. Cette situation nous fait perdre des investissements, au Québec comme au Canada. »

Mark Kotler dit que les Canadiens vivant au Québec ont le choix entre seulement trois options :

« La première est l'option choisie par le gouvernement fédéral – un Canada uni d'un océan à l'autre. La chose est impossible, parce que le Parti québécois n'a qu'un but, la sécession. Rien de ce que le gouvernement fédéral pourrait faire ne satisfera les séparatistes

québécois. La deuxième option part de la notion que si le Canada est divisible, le Québec l'est aussi. La province sera partitionnée d'une manière ou d'une autre, après une victoire référendaire du Parti québécois. Le seul problème est qu'une fois le Québec séparé du Canada, les séparatistes tiendront les rênes et ne permettront pas la partition du Québec. Notre comité représente la troisième option. Nous voulons organiser un plébiscite avant le prochain référendum, pour que ceux qui sont au pouvoir se rendent compte qu'ils ne peuvent pas tout faire à leur guise.

Il y a au Québec un noyau dur de 20 à 30 % de nationalistes. Vous ne pouvez jamais les apaiser. Ils veulent leur bout de territoire. Je comprends ça et je pense qu'ils le méritent. Nous les aiderons à l'avoir. Mais ils doivent respecter notre désir de demeurer Canadiens.

Montréal, avec son 67 % en faveur du Non, demeurera dans le Nouveau-Québec. Même chose pour les Cantons de l'Est, la Rive Sud, les territoires au sud, du côté des États-Unis et dans l'ouest, du côté de l'Ontario, l'Outaouais et les territoires autochtones. Quand le reste de la population se rendra compte de ce qui pourrait arriver sans Montréal, une grande partie décidera de rester à l'intérieur du Canada.

Si les séparatistes décident de s'en aller, ils créeront un pays indépendant. La République du Québec et le Canada pourront alors tous deux se stabiliser et établir des gouvernements sains pour leurs citoyens. La province du Nouveau-Québec peut prendre une part active à la croissance du Canada. C'est la position de notre comité. »

Je consacrai toute une chronique à Mark Kotler et à son groupe, allant jusqu'à publier leurs numéros de téléphone et de télécopieur. Une semaine plus tard, Kotler fut invité à l'émission de Peter Gzowski, *Morningside*. Il fit allusion à ma personne, en m'appelant rien de moins que « Sainte Francis » ! Je reçus même des fleurs de deux lecteurs pour avoir écrit sur la partition !

Il n'empêche que les idées de Kotler semblaient avoir plus de sens que tout ce qui avait été avancé jusqu'alors. Si une masse critique de séparatistes avait été atteinte, le divorce était effectivement inévitable. De plus, l'idée d'un plébiscite avant le prochain référendum était de nature à mettre Lucien Bouchard et sa clique complètement sur la défensive.



Il fallait dorénavant faire connaître au grand public les démarches entreprises par des Québécois de la trempe de Mark Kotler, et par tous les gens déterminés qui n'avaient pas abandonné la partie. Guy Bertrand, l'ex-séparatiste qui menait la bataille devant les tribunaux pour s'opposer à toute déclaration unilatérale d'indépendance, accepta de m'accorder une entrevue. Je présentai son profil dans le *Macleans* de décembre 1995, sous le titre « l'ex-séparatiste qui veut sauver le Canada ». J'y décrivais ses affiliations avec le Parti québécois. Il avait été candidat à la direction de ce parti, en 1985, mais il avait abandonné le combat pour l'indépendance en 1994. Il déclara s'être rendu compte que le Québec jouissait déjà d'une « souveraineté-association *de facto* » au sein du Canada, et que l'indépendance était inutile et trop risquée. C'est pourquoi il avait poursuivi devant les tribunaux son ancien parti, ainsi que le projet de loi visant la sécession. Il lui semblait que seuls les tribunaux, et non les politiciens à Ottawa, étaient en mesure de sauver la situation.

Depuis qu'il avait entrepris cette bataille légale, ses amis et sa famille le fuyaient. Son frère séparatiste, le président du caucus péquiste Rosaire Bertrand, ne lui a plus adressé la parole. Guy Bertrand n'en demeurait pas moins convaincu, et plus que jamais, que les séparatistes

étaient dans l'erreur. Il me déclara dans une entrevue téléphonique :

« Il nous est impossible d'être davantage souverains que nous ne le sommes aujourd'hui – la séparation ne nous donnerait pas plus de souveraineté. Pourquoi ? Parce que nous sommes souverains dans le cadre même d'une Constitution, *de facto* en ce qui concerne la langue et la culture, avec notre Code civil, avec nos institutions distinctes, et parce que personne ne menace la langue française. Le partenariat proposé par Lucien Bouchard consiste à obtenir les mêmes choses que nous avons déjà en commun avec le reste du pays, comme les passeports et la monnaie. Alors pourquoi se séparer ? Tout ça pour obtenir un siège symbolique aux Nations Unies et un hymne national ! Ce n'est pas une raison valable pour se séparer. C'est fou ! S'il nous était impossible de conserver notre langue, notre personnalité et notre culture françaises, la séparation serait peut-être justifiée, mais ce n'est pas le cas. »

Le traitement injuste infligé à la minorité anglophone du Québec dérangeait aussi Guy Bertrand. Il prévoyait un exode massif et désastreux, si les séparatistes réussissaient à mener leur projet à terme. Il ajouta :

« Je crains que bon nombre de personnes d'expression anglaise ne quittent le Québec, advenant une déclaration d'indépendance. Nous en avons perdu 170 000 entre 1976 et 1980. Combien d'autres partiraient en cas de réelle séparation ? Un sondage en mars 1995 indiquait qu'un minimum de 500 000 citoyens quitteraient le Québec, peut-être jusqu'à un million. La minorité anglophone était ici en 1760, presque aussi longtemps que nous. Ce serait totalement injuste de les forcer à partir. »

Après le référendum, Guy Bertrand décida de présenter sa cause jusque devant la Cour suprême du Canada, pour établir que tout scrutin sur l'indépendance serait illégal, sans un amendement préalable à la Constitution.

« J'ai quitté le Parti québécois parce que j'ai ouvert les yeux. Nous étions des fanatiques, croyant que nous avions toujours raison. J'ai senti que nous ne pouvions pas imposer nos vieilles querelles constitutionnelles à la prochaine génération. Je me suis rendu compte que l'option séparatiste n'est pas avantageuse pour la société québécoise. Quand ils ont décidé de tenir un nouveau référendum, j'ai demandé à voir Jacques Parizeau. Il a refusé. Alors je lui ai écrit, pour lui dire que son option causerait un tort irréparable à la société canadienne, tout comme à la société québécoise, et que je ne pouvais désormais plus défendre la cause séparatiste. Je me suis dit qu'on ne pouvait pas passer toute notre vie à essayer de se séparer. Nous devons apprendre à vivre ensemble. »

Bertrand a étudié d'autres démocraties et a conclu que le Canada, avec sa Constitution, représente un modèle parfait de société :

« J'ai commencé à lire sur le fédéralisme dans d'autres pays, comme la Suisse, les États-Unis et l'Australie. J'ai découvert que nous avons le meilleur fédéralisme au monde, le plus décentralisé. Je pense que, dans vingt-cinq ans, les gens du monde entier s'apercevront que le fédéralisme que nous avons au Canada, avec une souveraineté-association *de facto*, est un modèle à suivre.

Notre pays en est encore au stade de l'enfance : il n'existe que depuis 123 ans. Les jeunes font des erreurs. On ne détruit pas un pays parce que nous avons des problèmes

administratifs, comme le contrôle sur l'immigration, les communications ou la formation de la main d'oeuvre. Nous ne pouvons détruire un pays à cause de ça. C'est ridicule ! »

Bertrand, comme la plupart d'entre nous, en avait ras-le-bol du traitement inadéquat de la menace séparatiste par le fédéral :

« Les citoyens devraient, dès aujourd'hui, prendre la responsabilité de protéger ce pays, parce que les politiciens ne l'ont pas fait. Pendant la campagne, les libéraux n'ont pas parlé de l'illégalité du projet de séparation unilatérale, même si j'ai gagné ma cause. Personne n'en a parlé. Quand vous avez un gouvernement incapable de défendre la Constitution ou de protéger la Charte des droits et la primauté du droit, c'est la fin. Le gouvernement est là pour faire ça. La Charte des droits et libertés est ce qu'il y a de plus important dans notre pays. »

Comme le dit Bertrand, la primauté du droit est la pierre angulaire du Canada, et les tribunaux représentent un meilleur espoir pour la survie de la nation que les boîtes à scrutin.

Juste après Noël, Brent Tyler m'appela au nom du Comité spécial. Son groupe voulait donner une visibilité nationale à la notion de partition, en organisant un rassemblement à l'université McGill pour le 21 janvier 1996. Il m'invitait à être la première conférencière. Je lui répondis que j'étais prête à annuler un voyage à New York, à condition que le ralliement soit suffisamment important, de façon à attirer l'attention des médias nationaux. Ce serait une perte de temps de ne parler qu'à une centaine de personnes.

Au début janvier 1996, Brent Tyler m'informa qu'il était certain de pouvoir attirer jusqu'à sept cents personnes. C'était suffisant pour que j'appelle Lloyd Robertson, présentateur à CTV, ainsi que d'autres personnes du monde des médias, pour les intéresser à faire la couverture nationale de l'événement. Ce qu'ils firent.

Ce rassemblement allait marquer un point tournant dans la lutte contre les séparatistes.